23e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 2 — 10 JANVIER 1901
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Mgr Gay : les premières années ; la conversion. — II. Le sacerdoce. — III. Les débuts de l'abbé Gay dans le ministère ; sa *conversion* à l'ultramontanisme. — IV. L'abbé Gay chez Mgr Pie. — V. Travaux à Poitiers. — VI. Rome et les travaux préparatoires au Concile, 1868-1870. — VII. Après la guerre. L'abbé Gay écrivain. — VIII. L'épiscopat, la retraite et la fin. — IX. La Révolution à Noyon. — X. Une question qui n'a guère marché : la Lorraine il y a mille ans. — XI. En Chine : éditeurs et littérateurs. — XII. Intellectuels et Boxers. — XIII. Le Saint-Empire germanique ressuscité en Chine. — XIV. Le port de Hambourg. — XV. Réflexions sur l'action catholique depuis trente ans. — XVI. Petit de Julleville et la grande *Histoire de la Langue et de la Littérature françaises*. — XVII. M. Brunetière.

I. — Rien n'est beau comme la correspondance d'un saint, parce qu'elle est lui-même. Elle est son âme dans toute sa sincérité ; et c'est un saint, en effet, saint Philippe de Néri, qui déclara un jour qu'il considérait la *sincérité* et l'honnêteté, ou la *droiture* dans la pensée, dans la parole et dans l'action, comme *la base et le sommet de toute vertu*.

Aussi la meilleure monographie d'un saint, la seule vraiment exacte et complète, c'est sa correspondance ; et c'est ce qui donne un prix comme un charme incomparables aux deux volumes de Lettres qui ont paru récemment de Mgr Gay [1].

On n'y trouvera encore que les lettres à sa famille et à quelques amis. Les lettres de direction et de spiritualité viendront ensuite. Quelques-unes de celles-ci ont été publiées déjà dans l'excellent recueil annoncé ici cette année *(Le Chemin du ciel éclairé et aplani, ou Lettres de direction recueillies et mises en ordre* par l'auteur de *Allons au Ciel*, 2 vol. in-12, 6 fr., Paris, Ch. Amat), mais mêlées à d'autres qui venaient d'auteurs très divers, et toutes d'ailleurs sans signature : ce qui permettra à ceux de nos lecteurs qui se piquent de sagacité d'exercer agréablement leur flair et de démêler, dans ce recueil, ce qu'ils croiront reconnaître pour la touche de Mgr Gay, ou de Mgr Germain, ou de dom Guéranger, ou des Jésuites, ou des Maristes, ou de MM. de Saint-Sulpice.

Mais, telle qu'elle est, cette *Correspondance* nous révèle suffisamment la physionomie de Mgr Gay et constitue déjà une réelle autobiographie. Elle s'ouvre en juillet 1834. Charles Gay avait alors dix-huit ans. Il était né à Paris le 1er octobre 1815, le dimanche du saint Rosaire. C'est une circonstance que lui-même aimait à rappeler, comme on le voit par une lettre écrite soixante ans plus tard à un neveu qui avait reçu du ciel un enfant en ce même jour du Rosaire :

> J'ai eu ce bonheur, absolument le même bonheur, puisque l'année de ma naissance le 1er octobre tombait, comme cette année, le jour de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Certes, les bénédictions n'ont pas manqué à ma vie ; on m'a souvent dit, mes amis surtout, que j'étais un homme heureux, et il serait bien assez d'être prêtre pour ne pas contester leur dire. Le fait est que j'ai vécu et que je vis encore dans un grand sentiment d'admiration et de gratitude pour les bontés de Dieu envers cette pauvre et indigne créature que je suis. Or j'ai toujours été persuadé que je devais ces bénédictions, et en particulier ma vocation au sacerdoce, à la protection spéciale de Marie...

Son père appartenait à une honnête famille bourgeoise du Périgord ; sa mère sortait de la haute bourgeoisie parisienne. Parisienne ou périgourdine, on sait ce qu'était la bourgeoisie de la Restauration. C'est dans ce milieu que grandit Charles Gay, dans un monde distingué peut-être, mais étranger à l'idée religieuse, entre un père et une mère qui ne pratiquaient ni l'un ni l'autre. Il

[1] *Correspondance de Mgr Gay, évêque d'Anthédon, ancien auxiliaire du cardinal Pie*, 2 vol. in-8, 12 fr., Paris, Oudin ; — *Mgr Charles Gay*, par M. G. de Pascal (qui, en outre, a utilisé plusieurs lettres inédites), *Revue du Clergé français*, 1er mai et 15 juin ; — *Mgr Gay*, par Mgr Baunard, *Revue de Lille*, 1er juin.

fut élevé au lycée Saint-Louis et y fit sa première communion dans les meilleures dispositions, puis oublia ses devoirs. Cependant, même alors, il continuait à aimer comme inconsciemment Jésus-Christ :

Même dans les temps où je ne servais pas le bon Dieu, je ne sais quelle force obstinée et souveraine me faisait aimer amoureusement Jésus-Christ. C'était peut-être une pure affection poétique et un goût d'artiste, et il le faut bien puisque cela ne me sortait pas du péché, mais enfin c'était ainsi, et je ne puis croire que ce ne fut pas une grande miséricorde. Quand les prêtres de Rome sont obligés de quitter un malade qu'ils ont administré — abandon qu'ils ne font que dans les cas d'urgence extrême, — pour convaincre autant qu'il se peut et signifier qu'ils vont revenir, ils laissent leur étole sur le lit du malade. Jésus ne m'avait pas quitté : c'était moi qui l'avais quitté, et, par suite, il s'en était allé ; mais il avait laissé, sinon son étole, du moins son parfum, son image, son souvenir, assez de lui, enfin, pour que je ne l'oubliasse point, que tout amour pour lui ne fût point mort en mon âme et que je dusse espérer son très prochain retour.

Goût d'artiste peut-être, comme il le dit ; mais l'art, lui aussi, quand il est sincère, est une grâce, et c'est une de ses bénédictions de nous ramener à son principe, à la beauté dont toutes les autres ne sont qu'un reflet. Charles Gay était surtout épris de musique ; il la cultivait avec une passion et déjà un talent qui, de l'aveu des maîtres les plus consommés, faisaient de lui l'émule de Charles Gounod, dont il devint ensuite l'un des plus chers amis. C'est sous l'influence d'une affection chrétienne et musicale qu'il retrouva son Dieu. La voix d'une pieuse artiste fit retentir et vibrer de nouveau en son cœur le nom de Jésus-Christ ; et ce qu'avait commencé l'amitié, le P. Lacordaire l'acheva.

Charles Gay n'a plus dès lors qu'une passion : devenir un artiste chrétien, mettre son talent au service de sa foi. Pour lui, l'art est un apostolat. Aussi ne veut-il pas s'engager dans les embarras de la vie conjugale. On sait du reste que le P. Lacordaire, son ami et son guide spirituel, concevait peu la fécondité intellectuelle dans le mariage et mit tout en œuvre pour dissuader Ozanam de la vie de famille. « Ma vie d'artiste, écrit Charles Gay, telle que je la conçois, ne se concilie pas avec le mariage. » Et, dans une autre lettre sur la mission de l'art :

Aux temps où nous sommes, toute question est grave. Il ne faut pas que la vérité soit défendue par les gens faibles, parce qu'ils la compromettent et que l'on accuse leur cause d'erreur quand eux seuls sont égarés ou ignorants. Il s'agit du oui ou du non en toutes choses. Eh bien, pour dire oui et pour dire non, il faut avoir en soi et le courage que donne la foi, et la science que donne le travail. Or, comme dans la généralité où les questions dont je m'occupe sont placées, tout se tient, se prouve et s'enchaîne, il faut savoir le mot de l'art, le mot religieux, le mot philosophique, le mot social, le mot historique. Nous ne devons jamais perdre de vue qu'il faut enseigner.

II. — Il ne songeait pas encore au sacerdoce. C'est en 1838, à vingt-trois ans, dans la solitude des bois de Ville-d'Avray, que l'appel divin se fait entendre : « Tu seras prêtre. » — « Eh bien, oui, dit-il, mais plus tard..., quand j'aurai d'abord fait de la musique religieuse. » Cependant, l'attrait devient de plus en plus pressant. Il se décide à en parler à son confesseur : « Pensez-vous que cela me surprenne ? lui répond celui-ci. Je vous attendais. »

Il sera prêtre. Sa famille en est désolée, mais finit par céder. Il va faire ses études théologiques à Rome (octobre 1839). Avant de partir, il laisse à sa sœur une lettre d'adieux et de conseils « pratiques » qui est un bijou de littérature ascétique :

Le monde, qui est ignorant quand il n'est pas menteur, dit que la *pratique* religieuse est une petite chose. Le petit, le très petit, chère enfant, c'est l'esprit du monde qui n'est pas capable, avec sa vaine intelligence, d'atteindre à ces hautes régions au milieu desquelles se jouent familièrement les enfants du bon Dieu. Cette pratique est d'ailleurs une nécessité ; la plus belle rêverie religieuse, la plus haute extase poétique, la méditation la plus philosophiquement intelligente ne purifiera jamais une âme du plus petit de ses péchés. *Jésus-Christ n'a pas dit à ses apôtres : Allez-vous-en rêver sur les collines ;* quand il gravissait les montagnes, ce n'était pas pour contempler les couchers de soleil ; c'était le plus souvent pour y enseigner les peuples, quelquefois pour y pleurer, une fois pour y mourir. Il a dit à ceux qu'il envoyait : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » C'est de la *pratique*, le baptême. Et dans le Cénacle, ce qui se passait avant le baiser de Judas, c'est de la *pratique* aussi. Et la Passion : ces violences, ces soufflets, ces crachats, cette croix portée, ces chutes, ces pieds et ces mains cloués, c'était encore de la pratique : car la pratique, c'est un acte, c'est un fait ; le mot ne veut pas dire autre chose. Oh ! ma bonne sœur, restons petits à côté de la crèche, restons absurdes à côté de la croix, *pratiquons* et donnons tranquillement rendez-vous devant le tribunal de Dieu à toutes les grandes intelligences et à tous les clairvoyants bons sens du monde.

Règle tes aumônes. C'est une tâche difficile que celle des riches, puisqu'ils sont institués les économes et les nourriciers de ceux qui sont pauvres. Tu donnes volontiers quand on te demande ; c'est être bonne et généreuse, mais cela n'est point assez pour une chrétienne : Dieu juge comment on donne et non ce que l'on donne. Lui, le Maître de toutes choses, qui nourrit les oiseaux du ciel, n'a pas besoin de l'argent des riches pour faire vivre les pauvres, qui sont les frères de son Fils bien-aimé ; mais il a voulu honorer les riches en se servant d'eux et leur donner occasion de mériter ses grâces. Ce n'est donc pas tant de faire l'aumône qu'il s'agit (car, pour ceux qui sont naturellement bons, c'est une joie) : il s'agit de faire la charité. Saint Paul disait : « Quand je distribuerais, pour nourrir les pauvres, tout ce que je possède, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien ; » — or, la charité, c'est l'amour de Dieu, et l'amour des hommes en Dieu. Il faut donc, pour que l'aumône soit la charité, qu'elle soit faite avec amour et par amour. Donne, chère enfant, non pas comme donnant ton propre bien, mais comme donnant le bien du bon Dieu ; et rapporte à Dieu tout ce qui te sera rendu de reconnaissance... Ne fais pas l'aumône par habitude ; fais-la d'esprit et de volonté, prive-toi quelque peu en la faisant... Voilà la vraie, la seule aumône, celle qui enrichit encore plus le riche qui donne que le pauvre qui reçoit...

Ne cherche pas trop le luxe ; que ta maison ne puisse jamais donner de confusion au pauvre qui est bon, ni d'envie au pauvre qui est mauvais. Selon que Dieu l'a voulu, nous sommes ou riches ou pauvres en ce monde ; mais, riches ou pauvres, nous avons tous pour devoir

et pour condition d'appauvrir notre esprit et de ne pas nous affectionner aux vanités de la terre.

Et ce conseil final, si bien de mise pour les personnes du monde sans doute, mais bien plus encore pour les journalistes et polémistes de toute foi et de toute opinion :

Si, par hasard, tu es appelée à défendre la vérité, *ne la défends pas comme une chose qui te soit propre*, mais comme la chose du bon Dieu. *Ne mêle à cette défense rien de personnel*, parce que tu compromettrais par là une cause divine. Conteste peu d'ailleurs, et fais très vite, dans toutes les choses indifférentes, le sacrifice de ton sentiment. Fais aimer Dieu en toi : c'est là une prédication qui appartient à tous et qui est plus efficace que bien d'autres. Dévoue-toi vite, efface-toi, accepte qu'on t'oublie, sois prompte à rendre service.

Quelle lettre ! et quelle maturité de sens chrétien, pour un jeune homme qui vient à peine d'arriver à la foi ! Aussi Rome s'empare de lui tout entier, « Rome qu'on ne peut aimer à demi, Rome où Dieu vous parle de toutes choses et où toutes choses vous parlent de Dieu ! » Tout le parfum de Rome entre en son âme, et il le respire dans l'atmosphère la plus exquise qui se puisse rêver, dans l'atmosphère de la famille des La Ferronnays, de l'abbé Gerbet, de l'abbé de la Bouillerie :

La vie de tous les siècles est ici comme rassemblée en un foyer ; elle y est conservée et respectée comme en un sanctuaire, et ce sanctuaire, c'est tout Rome. L'existence morale est donc double ou triple de ce qu'elle est ailleurs : Rome est à l'humanité ce que la maison paternelle est à l'enfant.

D'ailleurs, nulle illusion :

Somme toute, je reviendrai d'Italie, *plus catholique à cause de Rome, mais aussi plus Français à cause des Italiens*. Ah ! vraiment nous valons plus comme nation ; et nulle part, chez nous, on ne trouve un aussi grand oubli de la dignité humaine. Si ce peuple n'avait pas la foi, il serait impossible de mesurer son abaissement et sa nullité. *La nature, ici, fait oublier un peu le peuple, et ce n'est pas de trop.*

Il ne put achever ses études à Rome. Sa frêle santé l'obligea à rentrer en France, où nous le retrouvons au séminaire Saint-Sulpice. C'est de là qu'il exerce son premier apostolat, au sein même de sa famille, et ramène au pied des autels sa mère, son père, son cousin, son beau-frère. « Lui-même, écrit Mgr Baunard, en monte les degrés à trente ans, tout en larmes de bonheur et de reconnaissance, y portant à Jésus-Christ le pur parfum d'une jeunesse qui n'avait habité que les cimes. »

III. — A partir de ce jour s'ouvre pour lui la carrière apostolique. Il est, à Paris, l'évangéliste des petits, le prédicateur des communautés religieuses, le directeur des âmes pieuses. Puis, en dépit de sa faiblesse corporelle, il élargit le cercle de ses prédications et fait entendre, dans les principales églises de Paris et à travers la France, à Limoges, à Bordeaux, à Niort, à Moulins, la parole de Dieu, une parole grave, pleine, ennemie de tout ce qui caresse des appétits trop naturels, mais si onctueuse et si enveloppante ! Il avait reçu dès le début les encouragements du P. Lacordaire : « Je n'ai jamais douté, lui écrivait celui-ci, que vous réussiriez dans la chaire. Dès vos premières prédications aux Carmes, j'ai jugé que vous aviez de vrais dons sous ce rapport. Il y a en vous des éléments fort précieux, du fond, des idées, du style, du mouvement ; mais ces éléments ne ressortaient pas assez par suite d'un certain défaut de spontanéité dans le débit, bien que votre voix soit agréable et contienne de grandes ressources. Je sais que vous avez déjà acquis, en partie, ce qui vous manquait : vous l'acquerrez bien davantage par l'usage constant de la parole devant un auditoire nombreux. Vous avez la piété dans votre cœur, vous avez la vérité dans votre nature ; vous ne pouvez manquer de les exprimer l'une et l'autre avec leur mérite propre, et de gagner beaucoup d'âmes à Jésus-Christ. Quelle plus belle vie ? Quelle plus grande consolation ? Ce m'est un sacrifice d'y renoncer même pour un temps ; mais Dieu n'a pas voulu que j'eusse une parole assez flexible pour ne pas susciter d'orages. J'ai parlé comme certains oiseaux chantent : au bruit des vents et des mers soulevées ; et mon nid comme le leur est battu des flots... »

L'abbé Gay était resté dans l'intimité du P. Lacordaire. Il avait voulu même, pour se rapprocher encore de lui, s'affilier au Tiers Ordre dominicain. Le P. Lacordaire, de son côté, dans son extrême humilité, l'avait pris pour confesseur, lui, son ancien néophyte : « N'oubliez pas votre petit pénitent des Carmes, lui écrivait-il, et croyez à la reconnaissance et à l'affection qu'il vous conserve. » Quand éclata 1848 et le mouvement libéral suscité par l'*Ère nouvelle*, l'abbé Gay prit généreusement la défense du P. Lacordaire : « J'attends un grand bien de cette feuille catholique. Plus je vis dans l'intimité du P. Lacordaire, plus je suis en paix sur ses entreprises. Ce que le bon Dieu bénit ne peut inspirer de défiance ; et, saint comme il est, comment Dieu ne le bénirait-il pas ? »

D'autres influences cependant allaient prendre la place de celle-là. En 1849, l'abbé Gay choisit de vivre en communauté libre, dans une vieille maison du quartier Saint-Sulpice, avec un groupe d'élite dont faisaient partie de jeunes prêtres comme lui, l'abbé de Ségur, l'abbé de Conny, l'abbé de Valois, l'abbé Gibert, l'abbé de Girardin, tous appelés à honorer un jour l'Eglise de France. Tous surtout étaient profondément imbus des doctrines romaines « ultramontaines, » nouvelles alors pour l'abbé Gay, qui s'étonna d'abord de l'enthousiasme de ses amis. Comme il l'avoue lui-même, ses traditions domestiques, son éducation universitaire, l'insuffisance de sa formation théologique à cet égard l'avaient laissé, « de la meilleure foi du monde, dans des pensées libérales qui séduisaient son cœur et que ne condamnait pas son esprit. » — « Presque seul de mon bord, dans notre petite communauté de la rue Cassette, je

disputais d'autant plus avec mes amis qu'ils étaient mes amis. » C'est là que la grâce l'attendait, la grâce qui acheva de former son esprit. Il écouta, réfléchit, étudia, comprit son erreur et fut gagné pour sa vie à ces doctrines romaines dont il devint, lui aussi, un des plus glorieux apôtres.

IV. — Cependant, au cours de ses prédications, l'abbé Gay avait fait par deux fois, à Niort, la rencontre du jeune et déjà illustre évêque de Poitiers. Mgr Pie était un grand connaisseur d'hommes; il résolut de s'attacher l'abbé Gay et de placer sur le chandelier cette lumière trop cachée. Mgr Pie était aussi un charmeur incomparable : l'abbé Gay tomba sous le charme. « Je ne sais si jamais j'ai rencontré dans le même homme tant de qualités charmantes et précieuses : on n'a pas plus de grâce, ni de dignité, ni de simplicité, ni d'esprit. »

Mais l'abbé Gay n'était pas homme à suivre aveuglément une impression, si sainte qu'elle pût paraître. D'autant moins qu'à ce moment-là même il était fort indécis de sa vocation et se sentait porté à la vie religieuse par un attrait où il n'avait pu discerner encore l'appel de Dieu :

Je ne sais ce que Dieu décidera de moi. Tout en étant en paix, j'ai le sentiment qu'au point de ma vie où j'en suis, quelque chose va modifier ma position. Je suis comme un homme en voyage et qui est arrivé à un carrefour : il s'arrête pour voir l'écriteau à chaque route. J'attends que la main de Dieu me désigne la mienne, ce qui n'est point attendre un miracle, mais une de ces indications authentiques qui, par leur correspondance avec l'attrait de grâce intérieure, produisent dans l'âme la certitude morale qu'elles montrent vraiment la volonté de Dieu. Quoi que ce soit, je suis décidé à le faire; mais j'ai beau me tourner et me retourner, je retombe toujours à ce pressentiment que j'aurai le bonheur de mourir pauvre, obéissant et servant notre sainte mère l'Eglise dans une congrégation religieuse.

Ce pressentiment ne se réalisa pas. A la suite d'une retraite, la lumière se fit; l'abbé Gay prit sa résolution définitive et écrivit, le 11 octobre 1856, à Mgr Pie, ces lignes d'un dévouement si simple et d'une confiance d'enfant :

Je ne sais pas l'utilité que vous tirerez de moi : je prie Dieu qu'il y en ait une et qu'elle soit aussi grande que vous avez pu l'espérer. Mais ce que je sais bien, c'est que vous trouverez toujours en moi une volonté très fervente de servir Dieu sous votre conduite et de seconder votre zèle pour l'Eglise... Que dire de plus, Monseigneur ? Puisque Dieu l'a réglé ainsi, vous serez mon évêque et je serai votre prêtre : je ne sais rien de plus éloquent. Et j'admire la bonté de Dieu d'avoir mis d'abord tant d'amitié pour moi dans un cœur où il avait résolu de placer sa sainte autorité sur moi. Croyez bien qu'il n'a pas laissé l'ouvrage à moitié, et qu'il a rempli d'affection pour vous le cœur qui va vous devoir l'obéissance.

Et dans une autre lettre à l'évêque, faisant l'allusion la plus délicate aux sacrifices qu'entraîne tout changement de vie, à la famille, aux relations, aux amis laissés en ce grand diocèse de Paris :

Me voilà donc tout vôtre, Monseigneur. Je ne le dis pas sans émotion; le dernier mot des choses a toujours quelque chose de solennel. Certes, je ne regarde pas derrière moi ; mais vous ne m'en voudrez pas de sentir ce que je laisse et d'éprouver un peu d'effroi d'une vie nouvelle où de plus grandes responsabilités pèseront sur mon âme, où mes devoirs seront plus étendus et où, vous excepté, Monseigneur, je n'aurai plus d'amis près de moi. Vous m'en vaudrez peut-être plusieurs, je le sais, et peut-être le bon Dieu daignera-t-il m'en faire là-bas. Mais enfin, j'en quitte qui me sont bien dévoués, et ceux-là ne se trouvent pas tous les jours...

Une de ses grandes tristesses en cette circonstance, ce fut de voir se séparer de lui « l'esprit sinon le cœur » du P. Lacordaire. Celui-ci lui écrivit une lettre « d'étonnement mêlé de regret, » où il « déplorait de voir son jeune ami se rendre ainsi solidaire d'une école qu'il tenait pour égarée et funeste. » L'abbé Gay écarte doucement le reproche, lui rend compte de l'évolution raisonnée qui s'est faite en lui vers les doctrines plus extensives de l'autorité du Saint-Siège, et du devoir de conscience qu'il a de les servir en répondant à l'appel d'un maître autorisé de la vérité totale :

« Telle est sans doute, mon Père, la source de cette paix profonde, joyeuse, et jusqu'ici inaltérée que j'éprouve à Poitiers. Je m'y sens dans l'ordre, parce que je m'y sens dans la volonté de Dieu. »

Mais encore proteste-t-il de son fidèle attachement à l'illustre dominicain : « Rien ne pourra diminuer la vénération, l'affection profonde et la gratitude que j'ai pour vous. Lorsque j'étais encore bien jeune, vous m'avez, comme nul autre, parlé de Jésus-Christ; vous m'avez fait aimer Jésus-Christ. Plus tard, vous avez fait bien mieux : vous m'avez mis à même de voir comment vous aimez Jésus-Christ. C'est un bienfait incomparable et que je n'oublierai jamais. »

Et avec une délicatesse de touche d'une distinction et d'une fidélité incomparables, il traçait de Mgr Pie, au P. Lacordaire, le portrait suivant, que nul ne lira sans émotion :

Personne moins que lui (Mgr Pie) n'est l'homme d'une école ou d'un parti. Depuis plus d'un an, je le vois tous les jours et de très près ; je vous déclare que je n'ai peut-être pas encore rencontré d'homme dont l'esprit relevât plus directement de l'esprit de la sainte Eglise ; qui, à cause de cela et de toute manière, fût plus indépendant, qui agît moins par des vues humaines ; qui, très ferme sur les principes, fût dans l'application plus discret et plus doux ; qui, très peu démocrate en théorie fût, dans le gouvernement, plus modéré, plus bénin et plus paternel ; qui, en somme, eût moins les défauts qui caractérisent, ou plutôt qui font les hommes de parti. Laissez-moi croire, mon cher Père, que si vous le connaissiez comme moi, vous le jugeriez aussi comme moi. Il a ses vues sur plusieurs choses : il croit très assurément qu'elles sont vraies, puisqu'il s'y tient ; il est, par caractère et par vertu, très disposé à la déférence pour les jugements d'autrui, dès qu'on lui en démontre la supériorité sur les siens. D'autres esprits, d'ailleurs excellents, ont des vues opposées : ce n'est pas une raison pour que les uns se brouillent avec les autres, et il faut pourtant bien admettre que chacun a la liberté, dans tout cet ordre de questions laissées à nos disputes, et qu'on peut différer de sentiment sans devenir amer pour ceux avec qui on diffère.

V. — Le 12 juin 1857, l'abbé Gay était reçu à Poitiers dans les bras de l'évêque qu'il ne devait plus quitter. Vicaire général et chanoine, il partage son temps entre le service de l'évêque et la direction des âmes.

L'évêque l'associe à tous ses travaux, de parole et de plume, contre le mensonge des doctrines ou les oppressions du pouvoir. Il l'emmène comme théologien aux conciles provinciaux de Périgueux et d'Agen. A Agen c'est l'abbé Gay qui est chargé de l'exposé des principales erreurs contemporaines. Chargé encore de la rédaction d'un mémoire latin que Pie IX avait demandé touchant le naturalisme : « Priez Dieu, écrit-il, priez Dieu qu'il mette sa grâce dans cette goutte d'eau que l'obéissance me fait envoyer à l'océan ! » Il a sa main reconnaissable, bien que discrète et voilée, dans les deux dernières « Synodales » de son évêque « sur les erreurs du temps » (la seconde, de 1857-1858, et la troisième, de 1862-1863 : la première avait été prononcée en 1855), pivotant sur cette idée unique qui fait le fond également et circule puissamment à travers toutes les parties de l'œuvre de Mgr Gay : l'Incarnation du Verbe, seconde création où l'humanité est reprise à nouveau, façonnée selon un type surnaturel dans un moule dont elle doit garder l'empreinte, sous peine de péché et de déchéance, dans toutes les manifestations de son activité, l'humanité rachetée devenant comme une extension de l'Incarnation, une seconde Incarnation opérée dans son sein comme la première s'était opérée dans le sein de la Vierge Marie, une Incarnation successive, le Verbe qui s'était fait homme se faisant humanité, la vie du Christ devenue la vie de tous, l'accroissement continuel du Christ dans le temps et dans l'espace : *Omnia in omnibus Christus*.

C'est sur l'invitation encore de Mgr Pie qu'il s'occupe de Renan, ce qui amène sous sa plume cette touchante réflexion : « Rien n'attache à la foi comme de pareilles lectures : on n'apprécie Jésus-Christ que quand on voit les ruines que fait son absence ; et peut-être qu'on ne l'aimerait jamais assez si on ne l'entendait pas ainsi blasphémer. »

Le travail d'ailleurs lui était doux aux côtés d'un guide si tendrement aimé : « Notre cher évêque travaille beaucoup, écrit-il. Je reçois au fur et à mesure la confidence de ses pensées, et j'y ai une grande douceur de cœur. Son amitié pour moi est si vraie et si continûment témoignée ! Il est vrai que je l'aime beaucoup, plus que je ne sais le lui dire ; et, si je pouvais prendre sur moi toutes ses croix, je le ferais de bien bon cœur. J'admire sa mansuétude, sa grâce, son égalité bien plus que son esprit, qui est pourtant admirable. » — Une autre fois, il nous raconte l'émotion de ce grand cœur, un jour qu'à l'ouverture de la retraite ecclésiastique il entretenait ses prêtres des douleurs de l'Eglise : « Les larmes lui montaient aux yeux, c'est à peine s'il put continuer le discours. Après cela, me prenant à part dans sa chambre, il me dit : « Je ne sais ce que j'ai d'être ainsi poussé aux « larmes depuis quelques jours. Je ne puis plus « penser de sang-froid à ce pauvre Pape ; et vrai- « ment je ne vis plus ! »

Quel stimulant aussi pour lui que son enthousiasme au spectacle de cette belle défense religieuse dont Poitiers était le quartier général ! « C'est un des meilleurs bonheurs de la terre, de voir la vérité si bien défendue. Je ne saurais jamais assez remercier Dieu de m'avoir fait venir ici où l'atmosphère catholique est si pure. » Et dans une autre lettre : « Nous avons été on ne peut plus consolés par l'unanimité évidente de notre clergé à bien penser sur toutes choses et à aimer tendrement son évêque. C'est vraiment un bon air qu'on respire ici, et je m'attache à ce pays chaque jour davantage. »

Il eut la joie de partager avec son évêque la défaveur du gouvernement impérial. On l'avait invité à prêcher, en 1861, le Carême à Saint-Louis-des-Français, à Rome ; le gouvernement le fit évincer. Mgr Pie le dédommagea en lui confiant la mission de le représenter l'année suivante, 1862, aux fêtes de canonisation qui réunirent trois cents évêques à Rome autour du pape. Pie IX apparut à l'abbé Gay, dans ces fêtes, comme « un sacrement de Jésus. » — « Je me sentais les pieds sur le seuil de ma patrie, » dit-il encore.

VI. — Il revint à Rome au commencement de 1868. Pie IX l'y avait appelé à titre de théologien consulteur dans les Congrégations chargées de préparer les travaux du futur Concile. « Tu devines si j'ai été ému, humilié, écrasé de cette tâche, écrit-il à sa sœur. Puis je me suis mis à genoux et je me suis jeté dans cette volonté divine qui me veut à Rome. »

« Vous savez les joies de Rome, quand on y revient surtout, écrivait-il à l'abbé Perdrau ; c'est l'avant-goût de la patrie ; c'est plus que de la joie, c'est de la jubilation ; tout vous sourit, tout vous accueille ; c'est la mère qu'on retrouve : son lait, ses caresses, ses grands récits, sa haute sagesse, sa beauté qui croît avec l'âge, sa tendresse qui ne vieillit jamais... »

A sa sœur :

C'est toujours fête ici, les grâces y coulent bien plus encore que les fontaines, si nombreuses pourtant et si belles ! On évoque les siècles devant soi, ou plutôt on les trouve évoqués, et ils vous parlent encore. On touche à tous les points du monde et de l'histoire, parce que l'on est au centre d'où tout a rayonné et rayonnera jusqu'à la fin.

Je suis rentré dans cette chère ville comme si je ne l'avais pas quittée... A mesure que je vais, je subis son charme de plus en plus : il est inexprimable et, comme tout ce qui est divin, loin de s'épuiser avec le temps, il augmente toujours. Aux saines joies surnaturelles s'ajoute le plaisir, déjà fort élevé, d'une nature grande et belle, et d'un climat qui semble réaliser, en partie, le rêve que les poètes ont fait d'un printemps perpétuel... On ne se rassasie pas de contempler ces beaux spectacles qui se succèdent sans interruption et qui, si variés par la forme, demeurent égaux par la grâce et, le plus souvent, par la majesté.

Puis, à Rome, le dedans est cent fois plus beau que le dehors ; et, avec l'œil de ton cœur éclairé par la foi, tu verrais ce dedans, tu aimerais cette simplicité de foi, dont on trouve partout les traces, et tu admirerais, sans t'en scandaliser — comme le font trop souvent ceux qui ne saisissent que les surfaces et appliquent à tous les pays les étroites mesures de leurs traditions locales, de leurs habitudes personnelles, — tu admirerais cette familiarité des fidèles avec Dieu, qui dit si bien le sentiment qu'ils ont de la condescendante bonté et de la présence humaine de leur Père.

Ces deux années passées à Rome furent pour lui des années de rudes travaux, des années aussi d'apostolat. Il sauva d'une censure imminente un livre sur la sainte Vierge, extrait des manuscrits de M. Olier. Il s'intéressa beaucoup aux artistes et aux maîtres de l'Académie de France. Il s'occupa surtout de l'âme de deux illustres amis de sa jeunesse. L'un était Liszt, « le merveilleux Liszt. » Il l'avait aimé à Paris ; il l'avait revu à Milan, avec Rossini ; il le retrouvait à Rome, dans l'avenue du sanctuaire, près d'y monter, tout entier au bonheur de sa vocation : « Il m'a dit qu'il allait bientôt se rendre à Weimar. Dieu veuille que dans cette atmosphère allemande, se dilatant comme musicien, il ne perde rien comme chrétien ! »

Mais l'âme chère entre toutes, c'était celle de Charles Gounod. Avec quelle allégresse il écrit de lui, à Pâques 1868 : « Dieu vient de me donner une grande joie par le retour de mon pauvre Charles. J'avais justement dit la messe pour lui, ces jours-ci, dans la chapelle où, il y a vingt-huit ans, je l'avais amené communier après un long écart. » Quelques mois plus tard, janvier 1869, le prêtre et l'artiste se retrouvent ensemble sur le tombeau de sainte Cécile, où Gounod sert lui-même la messe de son ami et reçoit la communion de sa main. Et celui-ci s'écrie, dans son enchantement : « Rome est donc toujours le filet de saint Pierre ! »

Au Concile il prend part comme théologien du pape et figure aux côtés de son évêque, dont il partage la foi pure et l'ardent dévouement à l'Eglise. Sa correspondance nous apporte le même écho indigné que nous avons entendu déjà dans toutes les correspondances sincères de cette époque, « plainte d'une conscience blessée de tout ce qui blesse l'Eglise et la vérité. » Dès le premier jour d'ailleurs, son espérance est invincible. « A la procession du concile, le pape marche le dernier. C'est l'image de ce que nous verrons dans les mois qui vont suivre : l'homme d'abord, et Dieu à la fin ; la tempête d'abord, le combat, l'angoisse, les misères, les ténèbres, puis la clarté, la vertu d'en haut et la paix... »

VII. — Après le concile, la guerre. Ses lettres sont des cris de douleur, mais toujours d'espérance. « Force est bien de songer à Dieu : c'est le bénéfice des coups de foudre. La France se ressouvient : que Dieu daigne aussi la guérir de l'affreuse passion qu'elle a de s'étourdir, de s'aveugler et d'oublier ! » — « Il n'y a de boussole que la foi dans de pareilles tourmentes... On ne veut pas comprendre que c'est à Dieu plutôt qu'aux Prussiens qu'on a affaire. »

Puis, c'est la Commune. « Pauvre Paris ! pauvre Paris ! La voilà donc en partie détruite, non par la main des anges, comme Sodome, non par des mains ennemies, comme Jérusalem et Rome, mais par la main de scélérats dont la plupart étaient ses fils ! » — « Quelle miséricorde que cette justice, et comme on sent malgré tout que Dieu veut toujours pardonner !... Nous sommes à bout d'expédients et de force ; si Dieu ne nous tend la main, nous ne nous relèverons pas ; et lui seul aussi, lui seul peut résoudre pratiquement *la question intérieure*, qui est, sans contredit, la plus grave. Que de larmes, mon Dieu, que de ruines ! »

Compter sur Dieu « seul » pour « résoudre la question intérieure », que c'eût été sagesse ! L'abbé Gay crut, comme tant d'autres, voir dans le comte de Chambord l'homme providentiellement réservé pour le relèvement de la France. Non que rien, dans ses traditions de famille et d'éducation, le rattachât au parti légitimiste ; on dit même qu'au début il ne partageait pas, sur ce point, les sentiments de Mgr Pie ; mais, après la Commune, dans l'anarchie et le désarroi des hommes politiques, qui de nous ne compta sur Henri V comme sur l'homme de principes qui, s'il revenait, reviendrait « sans les préjugés gallicans qui ont, en partie, perdu sa race » ?

Puis les espérances, un instant brillantes, s'évanouissent. « Il me semble que nous n'avons pas encore traversé des jours si douloureux... La société est rongée par les racines ; ce ne sera plus seulement une maladie, ce sera une ruine, une mort. *Nous pourrons bien ressusciter*, et je l'espère ; mais *nous ne pouvons plus ne pas mourir*. Il faut qu'un nouveau sang soit injecté dans le corps social, un sang qui, en principe et en substance, soit le sang de Celui qui seul mérite d'être appelé Sauveur, parce que seul il a le pouvoir de sauver. »

Ces lignes étaient écrites en 1873. Aux deuils publics s'ajoutaient pour lui des deuils de famille. Ce n'est pas moins de ces années que date la publication de ses grands travaux. Toute sa vie, et depuis son arrivée à Poitiers plus encore qu'auparavant, il s'était dévoué à la direction des âmes, surtout des communautés religieuses. Il était directeur et supérieur du Carmel de Poitiers, du Carmel de Niort, fondateur et père du Carmel du Dorat. « Il y a là, écrivait-il, il y a là des âmes qui doivent être de vrais paradis au cœur de Notre-Seigneur. C'est une consolation de penser qu'en abaissant ses yeux sur notre pauvre monde, Dieu y voit ces petits coins de terre si fleuris et si odorants. »

Ce qu'il leur avait dit, à ces âmes, dans l'intimité du cloître, il l'écrivit. De là sortit, en 1874, son premier ouvrage : *De la vie et des vertus chrétiennes*. L'abbé Gay était un homme qui avait « le sens du Christ », comme dit saint Paul. « Ce

que nous avons cherché par-dessus tout, écrit-il dans sa *Préface*, c'est à rendre Jésus-Christ présent dans toutes les parties de ce livre. » Et ce livre est bien, en effet, l'exposé de la vie chrétienne rattachée à la vie de Jésus, la vie de Jésus devenue forme de la vie humaine, forme universelle et nécessaire, dont les vertus ne sont que l'épanouissement, la splendeur humaine. C'est la démonstration, lumineuse et ardente, de l' « universalité du mystère de Jésus », comme l'écrivait Mgr Mermillod à l'auteur, Jésus-Christ centre, fondement, appui de toutes choses, source et clef de tous les desseins de Dieu sur le monde, rendez-vous que Dieu assigne à toute sa création, abri commun et patrie universelle, lumière, joie, vie, dignité, liberté, paix du genre humain, bien suprême et total où tout être vivant aspire, et tout ceci sans rien abaisser de la nature qui, bien que blessée par le péché, demeure au fond ce qu'elle est, l'œuvre de Dieu, le piédestal nécessaire de la grâce et de la gloire.

L'ouvrage eut un succès immense. Deux mille exemplaires en furent écoulés en un mois; douze mille en moins de dix-huit mois. Ce fut un cri d'admiration unanime ; les félicitations arrivèrent à l'auteur de toutes parts, quelques-unes exagérées, comme c'est la coutume. Un écrivain catholique belge l'ayant baptisé « le François de Sales du XIXe siècle » : « C'est à hausser les épaules », s'écriait l'abbé Gay.

Ce fut son premier ouvrage, avons-nous dit. On pourrait presque ajouter que ce fut son ouvrage unique. Tout ce qu'il publia ensuite n'en est que le développement, l'application pratique. (*Elévations sur la vie et la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; — Conférences aux mères chrétiennes ; — Instructions en forme de retraite; — Instructions pour les personnes du monde ; — Entretiens sur les mystères du saint Rosaire ; — Sermons).* Non, d'ailleurs, que chez lui le côté pratique cesse jamais d'être au premier plan, au même titre que le côté dogmatique. Tout au contraire. Si chez Mgr Gay tout est si universellement et si fortement pratique et pressant, pour qui veut aller au fond des choses, c'est parce que tout est dogmatique. Et il n'est pas à croire, en effet, que Dieu nous ait révélé une parcelle de vérité qui ne doive se traduire en acte dans notre vie divine. C'est une des plus grossières erreurs de notre temps, de séparer la mystique ou ascétique de la dogmatique. « La *mystique* n'est et ne peut être qu'un fruit, dit Mgr Gay ; la *dogmatique* en est la sève naturelle et indispensable. » Et un autre maître de la vie spirituelle, le P. Weiss, écrivait plus récemment : « La prétendue opposition entre la scolastique et la mystique est si foncièrement fausse, que c'est à se demander si ceux qui la prônent ont jamais lu de mystiques... Tout observateur attentif sera frappé de voir que les meilleurs auteurs ascétiques et mystiques chrétiens basent l'exposition de leur doctrine sur la philosophie et sur l'éthique la plus sèche. Quiconque prend un de ces nombreux livres *d'Exercices* qui exposent d'après saint Ignace l'idée fondamentale de la vie chrétienne, se demande, dès les premiers chapitres, s'il a affaire à un auteur spirituel chrétien, ou à un logicien, à un mathématicien dans le genre de Spinoza. Nombre de traités de mystique, comme par exemple le grand ouvrage de Joseph *a Spiritu Sancto*, commencent absolument comme si c'était Aristote qui les eût écrits. » (*La Perfection*, t. I, p. 39).

VIII. — L'abbé Gay avait trouvé sa voie. « Je reçois quasi chaque jour des lettres de personnes qui toutes me disent la même chose en termes différents : elles trouvent Jésus-Christ dans ce livre !... Le montrer, le donner est le comble de la grâce. Le monde n'a besoin que de lui. Il m'est évident que j'écrirai encore. Comment douter que ce soit ma vocation et le fruit principal de mon tant aimé sacerdoce ? »

« Ma houlette à moi, c'est ma plume », écrivait-il à un curé de Paris. C'était le moment, en effet, où tout le monde songeait pour lui à la houlette épiscopale. Il fut question de lui, à plusieurs reprises, notamment pour Blois et pour Nantes. Mais, écrit-il à sa sœur, « il en sera de Nantes comme de Tours, comme de Blois et de tout autre siège ; Dieu ne permettra pas qu'aucun me soit sérieusement proposé et ne me condamnera pas, par suite, à l'ennui de refuser : ce qui me donnerait le semblant d'un acte d'humilité que je ne ferais pas devant Dieu, puisque ma conviction est que je n'ai rien de ce qu'il faut pour l'épiscopat et que je ne pourrais l'accepter en conscience... »

Mgr Pie ne put que le décider à accepter un évêché *in partibus*, qui, effrayant moins son humilité et écartant toute responsabilité, lui permettrait, comme évêque auxiliaire, de rendre plus de services à son illustre ami. En septembre 1877, Pie IX, d'accord avec le gouvernement de la République, l'agréa comme auxiliaire de Poitiers, avec le titre d'évêque d'Anthédon. Mgr Pie lui-même lui donna la consécration épiscopale, le 25 novembre : « L'effet du grand et admirable sacrement que j'ai reçu, écrivait le nouvel évêque à l'abbé Perdrau, n'est plus pour moi un objet de foi ; j'en ai chaque jour et sensiblement l'expérience. Je porte dans mon âme une double et constante impression : un sentiment profond et calme de mon indignité, de mes péchés, de tout ce qui devrait m'exclure à jamais de l'ordre où Dieu m'a élevé, et tout ensemble un sentiment non moins fort de l'assortiment que sa grâce a fait entre moi et cette dignité, si bien que j'y marche, non seulement sans effort, mais comme dans mon pays natal. »

Son titre, Anthédon, est une petite bourgade de Palestine, relevant du patriarcat de Jérusalem, près de Gaza, à l'entrée du désert qui sépare la Judée de l'Egypte. Il s'attache de tout son cœur à cette terre désolée. « Me voici pasteur de ce pauvre troupeau où je ne sais s'il y a même un

chrétien, quoique je le pense, et je le saurai. Sans doute je ne les verrai jamais, mais ils vivent déjà dans mon âme, et pas un jour ne se passera plus pour moi sans que je prie pour ces brebis, aimées, quoique infidèles. » Un jour, un prêtre chargé de la mission de Gaza lui écrit : « Vous êtes évêque d'Anthédon, et moi je suis curé d'Anthédon. Je suis le seul prêtre de votre diocèse » ; et il sollicite sa charité pour la construction d'un modeste sanctuaire et l'ouverture d'une école de filles. L'évêque quête et ouvre sa bourse et plus largement encore son cœur.

Un coup terrible allait le frapper. Le 18 mai 1880, le cardinal Pie mourait subitement à l'évêché d'Angoulême. « Dieu seul est nécessaire, s'écria Mgr Gay. Il n'y a dans mon âme, avec une immense douleur, que silence et adoration. »

Vicaire capitulaire pendant la vacance du siège, il montra comment il aurait su gouverner un diocèse. Beaucoup l'eussent désiré comme successeur du cardinal : « Non, répondit-il. Outre que ce n'est pas la pensée de tous, ce n'est pas non plus le mot de ma conscience. Et fussè-je vaincu sur ce point, le pouvoir ne consentirait pas à ma nomination. Je suis trop l'homme du cardinal ; et encore qu'il fût si grand et moi si petit, on retrouverait trop en moi son esprit et ses manières d'être. »

Il écrivait encore : « Quelque soit celui qui nous sera donné, mon premier besoin, comme mon premier devoir, sera de m'éclipser, presque tout de suite après son arrivée. Je ne veux pas qu'il me trouve devant lui, ni trop près de lui : il importe qu'il ait toute la place. Ensuite, nous verrons celle qu'il me voudra faire, et même s'il m'en veut faire une. Comme Dieu voudra ! »

Le nouvel évêque arriva. « Hélas ! écrit Mgr Baunard, dès son premier acte, dans son mandement de prise de possession de son siège, Mgr Bellot des Minières dressa une barrière infranchissable entre lui et l'auxiliaire du cardinal Pie. Le nouvel évêque de Poitiers non seulement tendait sa main, mais il baisait la main des hommes iniques et impies qui venaient de crocheter la porte des couvents pour les disperser, préludant à une série de violences et de sacrilèges dans lesquels la lettre pastorale déclarait ne voir qu'*un malentendu entre gens de mêmes aspirations et faits pour s'entendre entre eux !* C'était le ton et l'esprit général de cette pièce. Elle fit explosion dans le diocèse et en France. Mgr Gay estima de son devoir personnel de faire à son « bon et cher évêque » une digne réponse ou remontrance, pleine à la fois de son respect et de sa douleur, de son affection et de son éloquente amertume. »

Mgr Gay continua à faire partie du diocèse de Poitiers jusqu'en 1885 ; mais il n'y séjourna plus guère. Le clergé s'y divisait. En 1885, après avoir tout fait pour la pacification, il dit adieu au diocèse, et quitta l'évêque en l'embrassant : « Ce n'est pas une rupture, c'est un dénouement ! » Dénouement nécessaire, mais quel coup pour son cœur ! « Vous devinez que je n'ai pas quitté Poitiers sans émotion : cette cathédrale, cette tombe, ces souvenirs de vingt-cinq ans, ces âmes, ce ministère... ; et cependant, il le fallait... »

Ces rudes années l'avaient vieilli, et pourtant il se sentait toujours jeune, comme il le dit dans une lettre charmante à l'abbé Perdrau :

> Nous allons, cher ami, nous avançons ; on entrevoit déjà les teintes du rivage éternel..., la vieillesse est venue. Vous le dirai-je ? Je n'écris point ce mot, je ne regarde point cet état sans sentir mon âme sourire et — je vais vous surprendre — d'un sourire de doux étonnement... Je suis si jeune au dedans ! Je me rends bien compte que, depuis bien des années, je chemine sur la terre ; j'y ai vu beaucoup de choses, rencontré bien des hommes, dont un grand nombre est mort déjà ; cela rend réfléchi, grave parfois, parfois triste ; on est mûr, on a un peu d'expérience. Mais le fruit de tout cela est une telle évidence du tout de Dieu, de la proximité où l'on est de la fin dernière, du peu qu'est le temps, de la réalité de la vie spirituelle qui est la vie éternelle commencée, qu'on est tout libre, tout dégagé, plein d'essor pour monter, d'agilité pour traverser, de tranquillité pour laisser passer ce qui passe, tout rempli de Dieu, enfin ! et c'est là la jeunesse !

Il se retira à Paris, dans la famille de son neveu d'adoption. « C'est là que tous ensemble, dit Mgr Baunard, parents, amis, prêtres du clergé de Paris, conspirèrent à lui faire une vieillesse entourée de religion, de dignité, d'affection, de confiance et de pieuse vénération pour sa haute sainteté. »

Il mourut le 19 janvier 1891. Ses derniers mois furent des mois de souffrance, et aussi de joyeuse immolation. Dans ses crises, il répétait le *Lætatus sum*, le chant des Juifs en pèlerinage vers Jérusalem. Il s'en retournait à Dieu du même essor calme et droit dont il s'était porté vers lui durant sa vie entière. « Le ciel au fond c'est Jésus ! » Un de ses derniers mots fut : « Mourir, c'est voir Dieu ! »

IX. — A d'autres scènes. Dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (3e et 4e livraison, mai-août 1900), M. Eug. Lefèvre-Pontalis fait l'histoire de la cathédrale de Noyon pendant la Révolution. L'évêché et le chapitre de Noyon furent supprimés par la loi du 12 juillet 1790, et la cathédrale fermée le 22 novembre, puis rouverte le 17 juillet 1791 pour un curé assermenté. En 1792, un charpentier brise sur place les neuf cloches de la cathédrale et le gros bourdon (18.000 livres), on envoie les morceaux à la fonte à Paris, avec les 58 cloches des autres paroisses de Noyon. En 1793, on arrache toutes les lames de cuivre incrustées sur les tombes des évêques du XIVe, du XVe et du XVIe siècle, les plaques funéraires et les statues de bronze qui décoraient l'édifice. Le 10 août, on brûle les archives du chapitre hors de la ville.

Le 28 octobre, la municipalité décide que les statues des portails seront brisées, et toutes les sculptures des tympans et des soubassements mutilées : ce qui fut exécuté le lendemain. Toutefois, au moment où un maçon allait briser le maître-autel, André Dumont, député à la Convention, qui

était de passage à Noyon, fit observer que ces sculptures avaient un sens mythologique et sauva cette œuvre d'art du marteau.

Le 20 novembre 1793, on célèbre à la cathédrale la première fête de la déesse Raison. En février 1794, la nef et les bas côtés sont transformés en écurie : on y loge jusqu'à 800 chevaux. Le transept devient un magasin à fourrages, et le chœur une salle de danse où l'on se réunit chaque décadi.

On le voit, nos révolutionnaires ne se sont mis nulle part en grands frais d'imagination, et ce fut partout la même chose. L'histoire de la Réforme allemande, non moins atroce en certaines régions, fut du moins autrement variée. Il y aurait intérêt à faire, pour toutes nos églises, le travail minutieux que M. Lefèvre-Pontalis vient de nous donner pour la cathédrale de Noyon. Un ensemble imposant de monographies de détail serait la meilleure réponse aux adversaires qui nous reprochent de trop généraliser.

La cathédrale de Noyon fut rouverte le 4 juin 1795, et l'on installa dans la tour du sud la cloche de Saint-Martin. Le 20 août suivant, les reliques de saint Médard, de saint Eloi, de saint Mummolin et de sainte Godeberte, enterrées furtivement par un sacristain deux ans auparavant, furent exhumées du préau du cloître, et la cérémonie de la translation, célébrée le dimanche 23 août, attira une foule immense à la cathédrale. Toutefois, une partie de l'édifice servait encore de grenier à foin, car une lettre du commissaire des guerres, datée du 21 juillet 1796, constate que les fonds manquaient pour transporter les fourrages ailleurs. Un arrêté départemental du 23 septembre 1799 n'autorisa l'ouverture des églises que les jours de décadi et de fêtes nationales ou pour les enterrements ; mais, à quelques semaines de là, survint le dix-huit brumaire (9 novembre), la mesure fut rapportée le 26 novembre, et Notre-Dame de Noyon rouvrit définitivement ses portes au culte le 1er décembre 1799.

Pendant la première moitié du XIXe siècle, la fabrique dut se contenter de remplacer le mobilier et de faire disparaître la trace des dommages causés par la Révolution. En 1843, on entreprit la restauration de l'édifice, qui a déjà absorbé plus d'un demi-million et se poursuit encore aujourd'hui, pour le plus grand profit de ceux qui voudront y étudier les origines et le développement du style gothique.

X. — Le même fascicule de l'érudite *Bibliothèque* nous apporte une bonne étude de la thèse de M. Robert Parisot sur *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens, 843-923* (in-8° de XXXI-820 pages, Paris, Alph. Picard). M. Parisot rêve d'une Lorraine indépendante, entre la France naissante et la Germanie ; et quand on songe à tout le sang que cette question lorraine a fait verser et menace de répandre encore, on ne peut s'empêcher de penser que c'est un beau rêve. M. Parisot énumère avec regret la série d'accidents malheureux qui en ont compromis la réalisation ; mais quelle série d'accidents heureux n'eût pas été nécessaire pour qu'un si petit Etat pût se maintenir en de telles conditions !

Une première partie traite de la *Lorraine indépendante*, de 843 à 869 : règne de Lothaire Ier et de Lothaire II. Celui-ci, on le sait, fut sans cesse aux prises avec les difficultés suscitées par son projet de divorce avec Teutberge et de mariage avec sa maîtresse Waldrade : ce qui l'empêcha de jouer, dans la politique carolingienne, le rôle qui lui revenait. Mais il paraît qu'il y avait, là-dessous, autre chose qu'une histoire d'amour : si le roi voulait répudier Teutberge, c'est parce qu'elle était stérile et qu'il voulait absolument assurer l'avenir de sa race. (D'où cette phrase du *De divortio* d'Hincmar : *Nec sterilem conjugem fas est relinquere, ut alia fecunda ducatur :* Migne, P. L., CXXV, 734-735). Nouvel exemple de la vanité des calculs humains.

Lothaire II mort misérablement, un partage de sa succession a lieu entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, en vertu du traité de Meerssen, qui ouvre la seconde période de ce siècle d'histoire lorraine : *La Lorraine incorporée aux Etats voisins, 869-895*. Louis le Germanique disparu (875), Charles le Chauve essaie d'amener à la France la Lorraine tout entière et songe à mettre la main sur Mayence, Worms, Spire. On le voit, c'est bien la question du Rhin qui est posée ici pour la première fois, dans toute sa netteté, par le roi de France. Avec peu de succès d'ailleurs. Le désastre d'Andernach oblige Charles le Chauve à lâcher prise ; et c'est précisément son rival heureux, Louis le Jeune, qui en 879-880 obtient, par la menace, des fils de Louis le Bègue, la moitié de la Lorraine échue à la France à Meerssen. De 880 à 895, la Lorraine, royaume nominal, n'est plus, en fait, qu'une province du royaume de Germanie, et n'a pas à s'en féliciter : c'est une période de désastres incessants. Hugues le Bâtard, fils de Lothaire II, se fait chef de bandits et s'allie aux pirates normands. Charles le Gros lui fait crever les yeux en 885. Deux ans plus tard, le faible empereur est déposé !

Les Lorrains ne prennent aucune part à cette révolution ; ils ne font rien non plus pour maintenir le représentant de la dynastie légitime et se rallient à l'élu des Germains, Arnulf, sans regret comme sans enthousiasme.

En 895, s'ouvre la troisième période : *La Lorraine de nouveau indépendante, 895-900 :* c'est le règne de Zwentibold, bâtard d'Arnulf, donné par son père comme roi particulier à la Lorraine. La situation de ce roi éphémère est d'ailleurs peu nette : nul esprit de suite ni dans sa politique intérieure, vis-à-vis des grands, ni dans sa politique étrangère, vis-à-vis de son père pas plus que vis-à-vis de la France. Les grands, révoltés, le mettent à mort (août 900).

Ce meurtre ouvre la quatrième période : *La*

Lorraine unie à l'Allemagne, puis à la France, tout en constituant un royaume autonome, 900-923, c'est-à-dire maintenue, vis-à-vis de l'Allemagne puis de la France, dans une situation analogue à celle de la Norvège vis-à-vis de la Suède (voir *Ami*, 1899, p. 34), ou encore de la Hongrie vis-à-vis de l'Autriche, si la Hongrie n'avait pas réussi à retourner les rôles. C'est la période de l'union personnelle, pourrait-on dire, celle que rêvent les patriotes magyars. La Lorraine appartient d'abord au fils légitime d'Arnulf, Louis l'Enfant ; puis, celui-ci mort à peine âgé de dix-huit ans, elle transporte ses hommages au roi de France, Charles le Simple (911). Celui-ci n'exerce qu'une domination contestée et troublée, à diverses reprises, par l'indocilité d'un grand, Giselbert. En 923, Charles le Simple est emprisonné, et Raoul élu roi de France à sa place : nouveau partage de la Lorraine entre Raoul et le roi de Germanie, Henri l'Oiseleur. Giselbert hésite quelque temps entre les deux rois, et se rallie finalement à Henri, qui annexe toute la Lorraine. Tous les efforts des derniers Carolingiens pour revenir sur le fait accompli seront désormais inutiles. La réunion opérée par Henri l'Oiseleur constitue « pour la Lorraine un des faits les plus importants de son histoire ; le pays cesse désormais d'être soumis à la dynastie nationale des Carolingiens, et il unit pour de longs siècles ses destinées à celles de l'Allemagne. »

Voilà ce que fut la Lorraine il y a mille ans ; et le problème posé alors, après toutes les données sanglantes dont il s'est compliqué depuis, n'est pas près sans doute d'être résolu.

XI. — Le problème chinois marchera-t-il beaucoup plus vite ? Les troupes alliées sont entrées à Pékin le 14 août : c'était la « délivrance des légations », le premier acte du drame. On eût pensé que le second acte, l' « ouverture des négociations de paix », allait suivre incontinent : peut-on dire, après quatre mois écoulés, que le rideau se soit déjà levé ?

A ceux qui s'étonnent de la lenteur et du style pince-sans-rire de la diplomatie chinoise, nous conseillons de méditer le document suivant, que nous trouvons dans la *Revue Bleue*, du 3 novembre. C'est, paraît-il, la teneur habituelle des lettres de refus que les éditeurs chinois adressent aux débutants malheureux :

« Illustre frère du soleil et de la lune ! Daigne jeter un regard sur ton serviteur qui se traîne à tes pieds, qui baise la terre devant toi et qui sollicite de ta générosité la permission de parler et de vivre.

« Nous avons lu ton manuscrit avec délice. Par les mânes de nos ancêtres, nous jurons que jamais nous n'avons vu un pareil chef-d'œuvre. Si nous le publiions, S. M. l'Empereur nous ordonnerait aussitôt de considérer ton ouvrage comme un criterium et de ne jamais rien éditer à l'avenir qui soit inférieur à ton œuvre. Comme il se pourrait bien que nous dussions attendre quelques milliers d'années avant de recevoir une œuvre comparable à la tienne, nous te renvoyons ton manuscrit ; nous sommes tout tremblants et nous te demandons dix mille fois pardon. Vois ! mes mains touchent mes pieds et je suis ton esclave ! »

XII. — Et pour montrer jusqu'où l'on peut descendre quand on rêve la construction d'une humanité nouvelle suivant les lois d'une mécanique scientifique exclusive de tout mobil religieux ou moral, nous vous transcrivons les lignes suivantes de M. Albert de Pouvourville, conclusion d'une apologie des Boxers[1] qui parut dans *L'Humanité*

[1] Sur la nature intime de cette société secrète des Boxers, un missionnaire protestant a recueilli des renseignements étranges, qui laisseraient supposer là-dessous toute une mystique diabolique. Les Chinois ignorent la boxe, et il n'y a rien de commun entre boxe et Boxers. Ce qui a pu créer l'équivoque, c'est que les Boxers font une sorte d'exercice désigné en chinois par les caractères « ta chüen tou, » dont la traduction donne : « la pratique du pugilat. »

Cet exercice consiste en de violentes contorsions du corps et en la répétition de mots qui sont censés agir comme des charmes protecteurs.

Cet exercice produit chez ceux qui s'y livrent une sorte d' « extase » pendant laquelle les « sujets » révèlent aux assistants des « messages » occultes sur les progrès et la marche du mouvement boxeur.

L'extase une fois finie, les « sujets, » en revenant à leur état normal, ne se souviennent plus de ce qui s'est passé, comme c'est d'ailleurs l'habitude en pareil cas.

L'un des traits les plus curieux de la révolte des Boxers, c'est le rôle qu'y jouent les adolescents. Partout où la Société a opéré, ce sont des garçons et des filles dont l'âge variait entre quinze et vingt ans qui ont été enrôlés les premiers pour l'exercice mystérieux que nous venons de dire. Ce n'est que peu de temps avant les troubles qu'on a vu apparaître des hommes faits ; et c'est là une particularité qui peut aider à expliquer le peu d'attention prêtée aux premières manifestations du mouvement par les résidents étrangers qui ne prenaient pas au tragique ces « jeux d'enfants. »

Certains rites aussi de ces exercices sentent une odeur de luxure. On aura remarqué l'âge de ces « extatiques, » quinze à vingt ans : c'est précisément l'âge où tout le monde se marie en Chine (en Chine il n'y a pas de célibataires mâles) ; et certaine « lumière de la chambre rouge » des exercices boxers semble renfermer une singulière allusion. Le cérémonial matrimonial veut en effet, en Chine, que la chambre qui abrite les jeunes époux pendant la nuit des noces soit éclairée par une lumière rouge. Or, c'est la même phrase qui désigne la lampe de la chambre nuptiale et celle dont parlent mystérieusement les Boxers : cette phrase renferme le caractère idéographique de la « révélation. »

Quelle est cette « révélation » ? Il n'est pas aisé de se débrouiller dans la littérature boxer, quand on n'est pas initié. Divers manifestes, recueillis aux environs de Pao-ting-fu, en avril et mai 1900, nous apprennent que des légions innombrables de soldats spirituels vont descendre sur terre. Ces guerriers célestes sont des esprits d'essence surnaturelle qui doivent être « incarnés » dans des corps humains pour lutter ici-bas. L' « exercice, » ou, si l'on veut, le rite boxer, a précisément pour but d'effectuer cette incarnation ; et les enfants ou les hommes qui sont ainsi « touchés de la grâce divine, » deviennent invulnérables, donc invincibles. (Voir fac-similé et traduction de plusieurs Manifestes dans le *Journal des Débats* du 28 novembre 1900).

C'est dans les monastères bouddhistes que le mouvement a pris naissance ; ce sont des prêtres bouddhistes

nouvelle, Revue internationale (Paris, Schleicher, livraison d'octobre 1900) :

« Et, enfin, ils (les Boxers) ne se répandent pas hors de chez eux. Ils mutilent et massacrent, mais seulement leurs envahisseurs ; et ils ont ainsi une excuse que n'ont pas ces derniers. Songeons, avant de les juger, à ce que nous eussions fait envers les soldats, les ingénieurs et les bonzes chinois qui seraient venus se conduire à Paris et à Berlin comme les soldats, les ingénieurs et les propagandistes européens se conduisirent à Péking, à Kiaotcheou et ailleurs ; et, en supputant nos propres faiblesses, sachons excuser les colères d'autrui. Pas autrement ne se conduisirent les Espagnols défendant leur sol contre la furie napoléonienne. Et, s'il y a un palliatif à verser le sang humain, considérons que c'est en état de légitime défense. Un peuple est maître sur son sol, comme le charbonnier est maître chez lui. Et quand les motifs pour lesquels on le vient troubler, sont aussi vils que ceux pour lesquels l'Europe a envahi la Chine depuis un demi-siècle, on est tout près de l'absolution pour ceux-là qui, par n'importe quel moyen, *défendent leur patrie* et remplissent ainsi le *premier devoir* imposé par la nature humaine. »

XIII. — Il y a aussi, sur les événements de Chine, le point de vue de certains catholiques allemands, tel que vient de l'exposer le baron de Manndorff (*Zwei Eisenbahnkriege*, dans les *Historisch-politische Blætter* de Münich, nos des 1er et 15 novembre). L'unité allemande a été forgée sur les champs de bataille de France ; l'unité de l'Europe le sera sur les champs de bataille de Chine. L'unité allemande s'est réalisée sous la conduite de la Prusse ; et c'est sous la conduite de l'Allemagne que se réalisera l'unité de l'Europe continentale, en face ou contre l'Angleterre et l'Amérique du Nord. Une France napoléonienne (le spectre perpétuel de l'Allemagne) n'entrerait pas dans la combinaison ; la France républicaine n'a rien à y objecter : les richesses de l'hinterland indo-chinois lui suffisent quant à présent, et pour l'avenir la mise en œuvre civilisatrice de l'Afrique occidentale offre une assez large perspective à ses loisirs. En sorte que ces bons Allemands s'imaginent être à un tournant de l'histoire et voir à l'horizon luire l'aube d'un nouveau Saint-Empire germanique.

Ce nouveau Saint-Empire n'aurait plus rien de « romain », évidemment ; il n'aurait même rien de chrétien, puisqu'il exclurait d'autres peuples chrétiens, eux aussi, et plus près de l'unité catholique que l'Allemagne. Serait-il persécuteur et fléau de l'Eglise, comme le premier ? [1]

XIV. — Il sera surtout, cet Empire, commercial et pratique ; et c'est là la grande orientation de l'Al-

qui en ont pris la tête. Le but en est l'expulsion de Chine de tous les étrangers, la suppression de « toutes choses étrangères, » le rétablissement de l'empire chinois dans son antique et farouche isolement. Chose remarquable, c'est que les chefs du mouvement ont l'intuition nette de la *force de transformation que possède le christianisme*, force qui peut modifier les sources mêmes de la vie nationale en les pénétrant et « rénover toutes choses. »

[1] Il sera d'abord très moderne et tout « réaliste, » type de ce « sain égoïsme » que M. de Bülow révère, presque avec une nuance d'enthousiasme, comme la plus nécessaire des vertus.

Et sans doute tous les Etats modernes en sont là, plus ou moins ; mais on n'en a peut-être jamais formulé la théorie avec autant de cynisme que M. de Bülow l'autre jour, au cours des débats soulevés au Reichstag par le refus de Guillaume II de recevoir le président Krüger (séance du 13 décembre 1900) :

« Les intérêts allemands ne doivent pas être sacrifiés à ceux d'étrangers. *Quand il se produit un conflit entre des peuples étrangers, on ne doit pas se demander de quel côté est le droit. Le politique n'est pas un moraliste ;* il n'a qu'à défendre uniquement les intérêts et les droits de son pays. L'idéalisme est un noble héritage du peuple allemand et que l'on doit lui conserver ; mais il ne doit pas venir déranger les combinaisons de la politique extérieure ou compromettre l'avenir du pays. »

Et encore, en cette même séance ou dans l'une des séances précédentes : « Vouloir sauver les peuples étrangers n'a pas toujours porté bonheur... Nous n'avons aucune inclination à jouer les Don Quichotte... Un ministre doit porter son cœur dans sa tête... Le problème se résume en ceci : Le voyage du Président et sa réception par l'Empereur auraient-ils pu servir à lui ou à nous en quelque façon ? — Je réponds de la façon la plus énergique : En aucune manière ! »

Ainsi, voilà le monde dûment averti : l'utilité, pour la politique allemande, est la suprême, ou plutôt l'unique mesure des choses.

Une telle répudiation du droit, une telle inconscience chez les têtes couronnées présage évidemment de grands bouleversements ; et l'on ne peut qu'enregistrer douloureusement les réflexions qu'un publiciste distingué nous envoyait l'autre jour de Hollande (*Temps* du 14 déc.) :

« Quelle a été, en grande partie, la justification de la Révolution au siècle dernier et des violentes dépossessions des trônes qu'elle a effectuées ? C'est que les souverains n'avaient cessé de donner aux peuples, depuis des siècles, l'exemple des procédés révolutionnaires, soit par la force, soit par leurs arguties, soit par leurs généraux, soit par leurs légistes. Le jour où les sujets ont été convaincus que les souverains n'avaient nul souci de respecter la justice même entre eux et que *les formules du droit servaient de simple déguisement aux appétits de la force*, la Révolution a été faite et les légistes eux-mêmes ont produit des textes pour la légitimer. Un siècle passé, la situation est la même. Les rois et les chefs d'Etat ont à justifier leur raison d'être ; ils ont en face d'eux la métaphysique des anarchistes et la doctrine des socialistes... »

Rarement on a vu éclater plus brutalement qu'en cette affaire du Transvaal, le divorce entre la raison d'Etat et ce sentiment populaire qui se pique de n'obéir pas exclusivement à un intérêt plus ou moins étroitement calculé. Imaginez toutes les nations de l'Europe — moins, bien entendu, l'Angleterre (et peut-être aussi le Portugal) — consultées, par voix de referendum, sur la guerre sud-africaine. Ne serait-ce pas partout un même cri, unanime, un cri qui étoufferait un instant dans la même formidable colère toutes les divergences, toutes les rivalités, toutes les haines : Cessation immédiate des hostilités, ou sus aux Anglais !... Et voilà où nous en sommes cent ans après la « Révolution, » après cent ans de « gouvernement du peuple par le peuple » : 150 ou 200 millions de volontés impuissantes contre l'auguste obstination de quatre ou cinq têtes couronnées ! Mandataires de Dieu, confidents du Très-Haut, pasteurs des peuples, ces maîtres se dérobent, et il suffit pour qu'une fois de plus la force prime le droit, pour que l'ambition et la violence triomphent, pour que les principes sur lesquels ces maîtres eux-mêmes et ces gouvernements fondent leur pouvoir, deviennent la risée des plus humbles intelligences. Et ces choses ne sont point nouvelles sans doute, mais tout de même toujours admirables.

lemagne nouvelle. Nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs du développement effrayant du commerce et de l'industrie allemande. (*Ami*, 1899, p. 974-975; 1897, p. 30-32). Les chiffres que vient de publier M. Paul de Rousiers sur *Le Port de Hambourg* (*Revue de Paris*, 15 octobre 1900) en sont une nouvelle preuve.

En 1850, le port de Hambourg accusait un tonnage d'entrées de 547.947 tonneaux; — en 1898, 12.523 navires avec un tonnage de 7.354.118 tonneaux.

Pendant les dix années qui ont suivi la guerre franco-allemande, de 1871 à 1880, la moyenne des importations de Hambourg était de 874 millions de marks, et la moyenne des exportations de 597 millions de marks; — en 1896, nous trouvons 1.713 millions aux importations, 1.439 millions aux exportations; — et à partir de 1896, le mouvement se précipite : en 1898, deux ans après seulement, ces chiffres sont doublés et nous trouvons un mouvement total (importations et exportations réunies) de 6 millions et 1/3 de marks. Nul ne peut prévoir où s'arrêtera le développement de Hambourg.

Hambourg, pendant toute la première moitié de ce siècle, avait encore vécu sur les traditions de l'ancienne Hanse. On s'isolait systématiquement de la terre ferme. Ces villes maritimes semblaient n'avoir rien de commun avec le continent. La Hanse établissait un lien entre les différents ports, mais les séparait d'autant plus du reste du pays. Même les conditions géographiques accusaient parfois ce détachement. Hambourg se trouvait en quelque sorte coupé de la terre ferme par une vaste plaine marécageuse, et c'était le cas aussi pour Anvers, comme en d'autres parages pour Venise. Ainsi noyés dans les lagunes, difficilement abordables par la voie de terre, ces entrepôts de marchandises, ces dépôts de richesses mobilières, se sentaient plus à l'abri des convoitises à une époque où le pillage était de règle dans les conflits à main armée, et où les conflits éclataient fréquemment. Plus tard et tout près de nous, les commerçants de Hambourg restaient encore assez dominés par les usages traditionnels pour redouter toute facilité d'échange entre le port et la terre ferme. C'est ainsi qu'en 1840, ayant augmenté leur port, ils s'empressent de construire une muraille pour le borner du côté de la terre *(für landseitige Begrenzung)*, et cela parce qu'ils sont persuadés que l'isolement est souhaitable, qu'il ne doit pas y avoir de communication et d'échanges commerciaux entre l'eau, leur domaine, et la terre environnante qui pour eux est l'étranger *(dass... ein Verkehr zwischen Wasser und Land nicht stattfinden kœnne)*.

Il n'a fallu rien moins que l'établissement des chemins de fer pour arracher les Hambourgeois à ces préjugés d'un autre âge; et, aujourd'hui que le tiers du total des entrées vient d'Allemagne, on ne songe plus à élever de murailles. Tout au contraire, on capte et on canalise avec soin toutes les sources de commerce éparses sur le territoire allemand pour les faire aboutir aux grands ports. Un Nantais demandait à un de ses amis, établi à Hambourg, comment Nantes pourrait s'y prendre pour suivre l'exemple de Hambourg : « Il faut commencer, répondit l'ami, par transformer Orléans, Tours, Blois, Saumur, Angers, en villes de deux à trois cent mille âmes, couvrir de manufactures les campagnes environnantes, après quoi Nantes pourra faire comme Hambourg. »

Hambourg a derrière soi l'Elbe, magnifique artère, dont la direction sud-orientale fait une voie de pénétration naturelle à travers l'Europe centrale. Mais ce n'est que depuis l'établissement du réseau ferré que les Allemands ont appris à utiliser leur superbe réseau fluvial, à le travailler, à le plier méthodiquement à la navigation. Car tout n'est pas naturel dans l'Elbe régulière que l'on voit aujourd'hui sillonnée de lourds chalands. C'est un fleuve qui a été « construit », suivant l'énergique expression allemande, c'est-à-dire approfondi, régularisé, débarrassé des blocs qui gênaient la circulation, endigué, redressé, détourné parfois. Il y a eu là un immense effort accompli : en trente ans, de 1864 à 1894, les divers Etats riverains (Prusse, Hambourg, Anhalt, Mecklenbourg, Saxe, Bohême) ont dépensé une somme totale de plus de cent trente millions de francs pour la « construction de l'Elbe [1]. »

Il fallait, non seulement régulariser les fleuves, mais aussi triompher des glaces. L'Elbe, même l'Elbe inférieure, en aval de Hambourg, gèle tous les hivers, parfois pour une longue période. On cite des années au cours desquelles la navigation a été interrompue pendant deux mois et plus, 81 jours en 1855, 53 en 1871. On y a remédié par l'emploi des bateaux brise-glace *(Eisbrecher)*, et depuis 1876 on ne signale plus aucune interruption de navigation sur l'Elbe inférieure. Le premier *Eisbrecher* allemand fut construit pour Hambourg en 1870; depuis, toutes les villes commerçantes de la Weser, de l'Oder et de la Vistule inférieure ont leurs bateaux brise-glace pour entretenir le libre accès de leurs ports.

Enfin, avantage capital, Hambourg est port franc. Sous le régime hanséatique, l'Etat même de Hambourg n'était entouré d'aucune barrière douanière; jusqu'en 1888, il refusa d'entrer dans le *Zollverein*, précisément pour ne pas perdre sa franchise de port. En 1888, il accède au *Zollverein;* mais le territoire du port reste conventionnellement détaché de l'Etat au point de vue douanier et forme un *port franc* de 1.027 hectares, avec environ 240 hectares de surface d'eau et une longueur de quais qui atteindra prochainement trente kilomètres. Sur la terre ferme, le port franc englobe les entrepôts, les bureaux, quelques chan-

[1] En modifiant aussi profondément et aussi heureusement qu'ils l'ont fait le cours de leurs fleuves, les Allemands ont acquis le droit de créer le terme de *Strombau (construction des fleuves)*, et ils en tirent tous les mots dérivés dont ils ont besoin.

tiers de constructions navales et un petit nombre de fabriques. L'intérêt du port franc est dans les facilités offertes aux échanges commerciaux, et ces facilités sont considérables : pas de rapports désagréables avec la douane, pas de discussions, pas de pertes de temps, pas d'interdiction du travail de nuit sur les quais : si à la tombée du jour un navire est près d'avoir reçu sa cargaison complète, on achève le chargement en quelques heures, on lève l'ancre à minuit, et voilà une journée ou une demi-journée de gagnée. Autre avantage du port franc : c'est que l'on y peut manipuler, reconditionner, transformer, mélanger ensemble des marchandises quelconques et les réexpédier sous une forme ou sous une appellation différente sans le contrôle ou l'assistance de la douane; et c'est là une des opérations favorites des manufactures de spiritueux, relativement assez nombreuses dans la zone du port franc. — C'est en grande partie à cette absence de douanes dans le port que Hambourg doit d'être restée un grand port d'échange de fret, un centre de distribution internationale toujours croissant, en même temps qu'elle devenait le plus important des marchés allemands.

XV. — M. Paul Lapeyre constate (*Le XX^e Siècle*, livraison de juillet) que le Congrès catholique français de 1900 a été peu fréquenté; et c'est une constatation où vous êtes prié de croire qu'il ne met nulle mélancolie.

D'abord, si dans les congrès religieux les adhérents sont en France moins nombreux qu'autrefois, c'est que ces congrès se sont singulièrement multipliés. Autrefois, il n'y avait qu'un Congrès général des catholiques; aujourd'hui, outre les congrès régionaux ou diocésains qui s'organisent partout, il est arrivé que les congrès généraux se sont spécialisés et que nous avons Congrès eucharistiques, Congrès des associations ouvrières, Congrès de l'œuvre des cercles, Congrès de la démocratie chrétienne, Congrès ecclésiastiques, etc. Evidemment, on ne peut se transporter partout, et le Congrès catholique traditionnel devait souffrir de la multiplication de ces assemblées religieuses.

Mais il y a une autre raison, et c'est sur quoi s'étend M. Paul Lapeyre.

A l'origine, qui remonte à 1872, les Français, jouissant pour la première fois de ce droit de réunion que l'Empire avait si obstinément refusé, trouvèrent, sans parler des autres avantages, le charme de la nouveauté à ces assemblées où, délivrés de leurs chaînes, ils pouvaient enfin se sentir les coudes.

Dans ces réunions, on déploya beaucoup d'éloquence. La délivrance du joug impérial et les désastres de la patrie étaient d'abondantes sources d'émotions. On se grisait volontiers de phrases grandiloquentes qui trouvaient facilement le chemin de cœurs déjà pleins de tristesse et d'âmes soupirant après un relèvement nécessaire. Comment s'opérerait le relèvement? en quoi consisterait la restauration religieuse?

C'est ce que l'on n'osait préciser, soit crainte de susciter des divisions, soit déférence pour l'autorité religieuse, soit surtout ignorance et reste de ces diverses erreurs qui contaminent encore la religion de beaucoup de catholiques, quiétisme, jansénisme, gallicanisme, semi-protestantisme.

Pour dire quelque chose qui pût être applaudi par l'unanimité des congressistes (et quel est l'orateur qui ne recherche l'unanimité des applaudissements?), on restait dans le vague, on se payait de phrases sonores, on prophétisait le triomphe, laissant à Dieu la charge du travail et le choix des moyens. Les catholiques, désaccoutumés depuis un siècle — peut-être depuis plusieurs — de toute organisation d'ensemble et de toute expérience pratique, étaient un peu comme les jacobins de la Révolution. Leur littérature parlementaire se composait de grandes phrases aussi creuses que générales, et leur philosophie pratique, d'aspirations indéfinies.

Taine dit de la littérature jacobine qu' « on en peut parcourir des kilomètres sans y rencontrer rien de pratique et rien de véritablement observé. » N'en peut-on pas dire autant de la littérature de ces assemblées catholiques?

C'était à supposer vraiment que la religion se compose d'espérances (et d'espérances humaines) plutôt que de devoirs, et que pour atteindre la supériorité, il suffit de la proclamer obstinément. On escomptait avec fracas les promesses de l'Evangile, et l'on en passait sous silence les devoirs les plus certains, les plus fructueux, les plus pénibles aussi, ceux que deux siècles de traditions jansénistes et régaliennes nous avaient habitués à laisser dans l'ombre.

On passait sous silence les devoirs sociaux. On les passait sous silence parce qu'on les ignorait. Non que l'on ne fît rien sur ce terrain; mais ceux qui y travaillaient étaient considérés comme d'estimables fantaisistes dont les œuvres pouvaient être pour l'Eglise un ornement agréable, mais superflu. Et l'on continuait de prophétiser que les méchants allaient être, le lendemain, confondus.

Qu'y ont gagné les catholiques? Au point de vue politique : une recrudescence d'impopularité qui s'est affirmée par la fondation de la République, par la chute du Mac-Mahonat, par les lois scolaires et tout le mouvement d'opinion qui a réclamé les lois persécutrices. Au point de vue religieux : la désertion progressive des églises. Au point de vue social : le mépris de l'esprit catholique, le préjugé croissant de son impuissance et de sa complicité avec tous les bourgeoisismes, et conséquemment, le progrès rapide du socialisme et l'accentuation de son caractère antichrétien.

Alors intervint le Pape. On devait le croire mieux placé que nous pour voir les fautes commises. Il nous invita à renoncer à cette guerre d'épigrammes et de figures de rhétorique qui, en excitant contre nous l'ardeur du gouvernement, ne lui enlevait pas un atome de ses forces. Il nous indiquait en même temps la vraie méthode du

progrès religieux : aller au peuple et se concilier sa bienveillance, instrument nécessaire de toute action politique et sociale, indice certain aussi que nous avons le sens complet de l'Evangile et que nous en accomplissons tous les devoirs : *in hoc cognoscent* OMNES...

Mais l'atmosphère janséniste et gallicane respirée par les catholiques français avait tellement rétréci leur esprit, qu'ils ne comprirent généralement pas les paroles du Pape, et que, du moment qu'on leur défendait d'injurier le gouvernement, ils ne voyaient plus rien à faire. Du coup, les congrès catholiques décrurent sensiblement et faillirent disparaître. Ceux des catholiques à qui allaient les encouragements du Pape, se voyant honnis par une partie de leurs confrères, durent se réfugier dans des congrès séparés (Congrès de la démocratie chrétienne, de la jeunesse catholique, etc.); et quant aux autres, l'insuccès de leurs déclamations achèvera bientôt, espérons-le, de les discréditer.

D'où la crise que traversent en ce moment les congrès catholiques généraux, et le faible nombre d'adhérents à celui de 1900. Toutefois, des multiples constatations apportées non seulement de France, mais plus encore des points les plus actifs de l'Europe catholique (Alsace, Belgique, Allemagne, etc.), M. Paul Lapeyre dégage l'importante leçon que voici.

Il y a des œuvres ou des procédés d'œuvres qui réussissent, d'autres qui ne réussissent pas; il y en a de faciles, il y en a de difficiles. Il y en a qui ont besoin de sommes énormes, d'autres qui ne coûtent presque rien. Or, *coïncidence dont il faut trouver la solution*, ce sont les mêmes œuvres qui sont faciles, qui coûtent peu et qui réussissent; et ce sont les mêmes aussi qui sont difficiles, qui coûtent beaucoup et qui finalement échouent. Un même principe fait réussir les premières; un principe opposé fait échouer les secondes.

Le principe qui fait réussir toutes les œuvres est celui-ci : aimer véritablement et chrétiennement la portion du peuple à qui s'adresse l'œuvre en question. Ce qui fait échouer une œuvre, c'est l'esprit d'amour-propre, de domination ou d'intérêt qu'on y apporte. Une œuvre qui réussit est mue par le cœur de celui qui s'y dévoue; une œuvre qui languit ou qui échoue est actionnée par l'orgueil ou par l'argent. C'est toujours la lutte perpétuelle entre Dieu et Mammon.

Une œuvre, pour réussir, doit être aimée du peuple; et pour être aimée du peuple, il faut premièrement qu'elle l'aime : Jésus-Christ, pour se faire aimer de nous, n'a pas imaginé d'autre moyen que de nous aimer le premier. Il faut qu'elle aime le peuple chrétiennement, c'est-à-dire respecte la dignité du pauvre et fasse valoir et agir ses facultés diverses. L'homme ne vaut et sent qu'il ne vaut que par l'action, par la direction personnelle qu'il prend de sa propre destinée. Aidez-le à agir, à se diriger, mettez-lui en mains, dans de bonnes conditions, les rênes de son petit royaume : par là vous le placez sur le chemin du bonheur et de la reconnaissance; vous avez relevé son rôle et accru sa personnalité. Il vous doit l'augmentation de tout son être.

Si au contraire vous confisquez son action, si vous lui ôtez la direction de sa destinée, vous aurez beau mettre de la nourriture devant sa bouche et des vêtements sur ses épaules : ne comprenez-vous pas qu'en donnant satisfaction à sa vie animale, vous diminuez, vous anéantissez sa vie intellectuelle et morale? et croyez-vous qu'il ne sente pas que cette dernière vie est supérieure à l'autre? Donc, en acquérant quelques titres à sa reconnaissance, vous en acquérez d'autres, et plus efficaces, à son mécontentement. Le peuple ne peut pas aimer une institution, un marché où il perd plus qu'il ne gagne. Et si vous l'aimez vraiment, ne voudrez-vous pas mettre tout votre dévouement, toute votre délicatesse à développer tout son être, aussi bien son être intellectuel et moral que son être corporel?

Voilà pourquoi les œuvres qui réussissent sont celles où le peuple conserve une part plus ou moins grande d'action et de direction. Tels sont les syndicats, les jardins ouvriers, les caisses rurales, les corporations, les mutualités de toute nature. Le bien qui se fait là se multiplie par lui-même, parce qu'il trouve autant de coadjuteurs que de sujets, tandis que les œuvres qui confisquent la personnalité du pauvre créent souvent dans le bénéficiaire du jour l'ennemi du lendemain.

XVI. — Une pensée touchante a inspiré la notice que M. Henri Joly vient de consacrer à M. Petit de Julleville, mort le 25 août de cette année. (*Quinzaine*, 1er octobre). Ces deux amis de quarante ans s'étaient promis l'un à l'autre que le dernier survivant écrirait sur l'autre la notice destinée à la séance annuelle des anciens élèves de l'Ecole normale. M. Joly a estimé que le grand public ne devait pas attendre si longtemps d'être introduit dans l'intérieur de cette belle vie.

Vie toute simple d'ailleurs et tout unie d'un professeur qui fit toute sa carrière dans l'Université et ne connut pas d'incident en dehors de ses études et de ses devoirs de famille : né à Paris en 1841, d'un père médecin; élevé au Petit Séminaire de Notre-Dame des Champs, puis (rhétorique et philosophie) au collège Stanislas; entré le troisième à l'Ecole normale en 1860; agrégé en 1863, professeur de rhétorique au lycée de Saint-Etienne, et bientôt élève de l'Ecole d'Athènes. Ses lettres d'Athènes à M. Joly donnent une juste idée des loisirs que l'administration lui laissait : durant son séjour en Grèce, il entreprit d'apprendre cinq ou six langues, sans compter deux ou trois dialectes, en vue de réfuter les théories d'une certaine école sur les origines de la civilisation, des arts, des religions. Puis, il y renonça, reconnaissant sagement et gaiement qu'il n'était point fait pour devenir polyglotte. Il se mit alors à étudier la

Révolution. Ecoutez plutôt ce qu'il en écrit à son ami :

« On croit trop généralement que nous nous arrachons les cheveux toute la journée sur des stèles incompréhensibles : erreur, mon cher ; depuis trois jours je lis les *Mémoires* de Mme Roland, les pieds sur une terrasse en vue d'une mer et d'un ciel splendides ; j'ai l'Acropole en haut, la ville en bas, mon chibouck à gauche, pas de proviseur à droite, et je suis heureux. Sauf mon *Mémoire* (sur l'*Etablissement du christianisme en Attique*), auquel je travaille en moyenne trois ou quatre heures par semaine, j'ai abdiqué pour cette année tout travail prévu, je vogue à la dérive pour voir où j'aborderai. C'est un essai sur la foi de l'instinct, j'irai peut-être au rivage qu'il faut. Je te dirai où j'en suis dans six mois. Pour le moment, je suis plongé jusqu'au cou dans la Révolution française et les économistes, deux études qui se donnent la main. Tu me diras que ce n'est pas la peine de venir à Athènes. Réponse : sur quarante mois, j'en aurai voyagé vingt ; les vingt autres, à quoi qu'on les applique, profiteront *des grands biens que nous goûtons ici*, la liberté, le loisir et la distance. »

Voilà qui est charmant, et qui ne répond guère au concept pédantesque que peut faire naître la lecture des Règlements officiels de l'Ecole d'Athènes. C'est d'autant plus curieux que Petit de Julleville, loin d'être une exception, semble avoir été là-bas, au témoignage de M. Joly, « un des plus méthodiques et des plus prévoyants de son avenir intellectuel. »

Après trois ans de cette vie dilatante, il revient en France, professeur de rhétorique au lycée de Caen, puis à Stanislas, où il règle promptement, suivant sa coutume, ses deux grosses préoccupations : le doctorat et le mariage.

Ses thèses de doctorat, il les avait rapportées d'Athènes : thèse française sur l'*Ecole d'Athènes au* IVe *siècle*, thèse latine *Quomodo Græciam tragici poetæ græci descripserint*.

Quant au mariage, si vous voulez vous édifier et juger du sérieux et de la dignité qu'il y apportait, lisez les lignes suivantes, adressées à son ami qui, plus heureux que lui, le devançait à l'autel :

« ...Voilà un grand événement, et après tout, le plus grand de la vie. Comme cela laisse loin derrière soi les petites préoccupations d'avenir, d'examens et toutes ces bêtises où nous consumons tant d'années ! Si bien que je me suis dit plus d'une fois : Pourvu que nous n'usions pas notre cœur, à force de faire faire le trapèze à notre intelligence ! Enfin tu m'es une preuve qu'on peut exercer longtemps et fortement l'esprit, et conserver une âme jeune, fraîche, aimante : et cela m'est très doux à penser pour moi-même. Il y a aussi dans ton mariage une chose, mon cher ami, qui me touche personnellement : c'est que tu es, parmi mes amis, du petit nombre de ceux qui ont traité l'amour en chose respectable et sacrée et n'ont jamais gaspillé brutalement la fleur de leur âge et de leur tendresse ; aujourd'hui tu en es récompensé. C'est un honneur intime et une joie profonde pour toi ; c'est un encouragement et un exemple pour moi qui ne touche pas encore au but ; je voudrais que ce fût une leçon pour tous les pantins qui nous entourent. Amen. Je ne demande pas qu'on nous trouve plus parfaits ; mais je veux qu'on nous trouve plus heureux... »

En 1871, il est nommé suppléant du professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Nancy, puis bientôt professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Dijon, en 1879 maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, en 1882 suppléant de M. Lenient dans la chaire d'éloquence française à la Sorbonne, en 1889 titulaire de la chaire de langue et littérature française du moyen âge.

Quand, l'été dernier, il sentit sa santé s'ébranler : « Nous avons été heureux jusqu'ici, dit-il à la compagne de sa vie, voici l'épreuve qui arrive. » Il n'eut plus désormais que deux soucis : reconnaître par une patience inaltérée les soins touchants qu'on avait pour lui, et se préparer saintement à la mort. « Il a, disait son fils (séminariste à Saint-Sulpice) à M. Joly, passé les derniers mois de sa vie comme perdu en Dieu et absorbé déjà par les visions divines. Il est mort comme un saint, nous disant la joie d'être brisé entre les mains de Dieu, la joie de l'abandon total. »

Au mois de juillet, sans prévoir encore à très bref délai l'issue de son mal, mais ignorant ce que la souffrance physique lui réservait d'abattement intellectuel, il voulut recevoir le sacrement des malades en parfaite connaissance et après s'y être préparé sérieusement pendant plusieurs jours.

Vers le 20 août, il sentit que sa fin approchait à grands pas ; il demandait la date de chaque jour, prévoyant et disant que saint Louis, son patron, l'emmènerait probablement le jour de sa fête. Il avait dit dans sa souffrance : « Mon Dieu, puisque vous avez voulu que je connaisse l'agonie, faites, je vous en prie, qu'elle soit brève ! » Le samedi 25, à midi, il annonça que le terme était là : il fit venir tous les siens, ses cinq enfants, ses deux gendres, ses six petits-enfants, les bénit, et perdit à peine connaissance une demi-heure pour expirer à deux heures et demie. Qui croira, ajoute M. Joly, que nous n'ayons pas toujours besoin de pareils exemples et qu'il soit superflu ou indiscret de les raconter ?

M. Joly loue son dévouement à l'Université : « Universitaire, il n'eut aucune des petitesses ou des passions de l'esprit de corps ; mais il en eut toutes les vertus. » Le dévouement est toujours une belle chose ; mais il faut à un catholique une certaine dose de préjugés d'éducation pour rester dévoué à une institution telle que l'Université. — Quand on fonda l'Université catholique de Paris, Mgr d'Hulst, qui avait été son camarade à Stanislas, lui offrit une chaire : « Sans blâmer ceux de ses collègues qui avaient accepté de pareilles

avances, » Petit de Julleville déclina l'offre. — « S'il avait eu à donner utilement son opinion sur la question des Universités, il eût désiré, je crois, moins la division entre Universités catholiques et Universités de l'Etat que l'ouverture d'Universités vraiment libres où les catholiques eussent pu prendre leur place et organiser leur enseignement, » c'est-à-dire d'Universités qui n'eussent aucunement eu le caractère d'institutions catholiques que l'Eglise a toujours demandé pour les Universités. « Mais encore une fois, il ne rêvait jamais de ce qui lui semblait peu réalisable, et, tout en gardant la liberté de son jugement, il se résignait à ce qui était, sauf à en tirer, en ce qui le concernait, le parti le meilleur possible ; » et la résignation est une belle vertu aussi ; mais pourtant l'action catholique suppose autre chose, et un catholique qui se tient à part de l'action catholique n'est point un catholique complet.

« Il n'entreprit jamais de propagande proprement dite ; mais il avait au plus haut degré l'art de saisir les occasions de donner en quelques mots fermes, simples et habiles, l'équivalent d'une profession de foi. » Et M. Joly cite à l'appui deux textes : le dernier paragraphe d'un fragment de son étude sur Calvin : « Le mourant rappelait ses anciens combats... Il ajoutait : Je vous prie aussi ne changer rien ni innover... *tous changemens sont dangereux et quelquefois nuisent.* Telles furent les dernières paroles de Jean Calvin ; » — et cette appréciation du *Crucifix* de Lamartine : « Nulle part la langue du poète n'a paru plus ferme et son style plus net et plus parfait que dans ces admirables stances, comme si la précision même de la pensée chrétienne, ici purement affirmative, humblement orthodoxe, avait soutenu heureusement la fermeté de son expression. » Et tout cela peut être en effet très « habile ; » mais, pour un catholique qui a mission d'enseigner et par conséquent de conduire à l'Eglise, c'est peu.

Il entreprit en 1896 la publication et signa le 1er janvier 1900 la conclusion de la grande *Histoire de la Langue et de la Littérature françaises, des origines à 1900* (8 vol. gr. in-8°, Paris, A. Colin), œuvre collective, « mais faite sous sa direction : il en conçut le plan, il en arrêta les dimensions, il choisit les collaborateurs, leur distribua les tâches, revit leurs travaux pour assurer l'unité de plan et de méthode. » S'il eut vraiment tant de part à cette œuvre, c'est fâcheux pour la mémoire d'un catholique. Nous n'avons pas à faire ici une étude de la grande *Histoire ;* mais elle n'appelle pas moins de réserves que l'*Histoire Générale* publiée précédemment par le même éditeur et suivant une conception analogue et sous la direction de deux personnages qui n'ont certes rien de catholique, MM. Lavisse et Rambaud. Nous ne voyons pas que les convictions catholiques de Petit de Julleville aient eu la moindre influence sur la direction imprimée à la grande *Histoire ;* et sa signature, en de telles conditions, ne peut être qu'un piège pour les catholiques. S'il « choisit les collaborateurs, » quelle nécessité d'y faire figurer des noms comme ceux de MM. Seignobos, Rocheblave, de Crozals, Morillot, G. Pellissier, G. Deschamps, Ducros, Bonnefon, ce dernier (ainsi que plusieurs autres) protestant à qui Petit de Julleville « distribua la tâche » de nous parler de quelques-uns de ses coreligionnaires du XVIe siècle, Olivier de Serres, Ambroise Paré, Bernard Palissy, mort à la Bastille « victime de ses convictions » ? On a des égards pour les huguenots ; mais quand il s'agit des catholiques, c'est toute la fleur de l'esprit universitaire qui s'étale : écoutez comme on nous parle de Louis Veuillot :

« Du plus doux des hommes (Ollé-Laprune), nous passons au plus violent. Veuillot, lui, est un converti... (Dans la campagne contre l'éducation gréco-latine) Veuillot reprend la thèse de Tertullien avec lequel il a tant d'affinités : fanatisme religieux, ardeur de tempérament, langue drue, savoureuse, populaire... Après son voyage d'Italie, grisé par le parfum de Rome, écœuré par les odeurs de Paris, il se jeta éperdument et sincèrement dans les bras du Christ, dont il devint, non pas le terreneuve, mais le bouledogue... Quelle que soit la variété des partis qu'il servit tour à tour (il les a servis tous), Veuillot reste comme le champion mal embouché du parti catholique ; c'est celui de ses avatars qui dura le plus longtemps et sous lequel l'histoire l'a stéréotypé... Le monde vu à travers son optique spéciale prend des déformations étranges, grimace et devient affreux. Il porte et étale « la haine de son pays ; » il est l'Alceste de la critique ;... il hait Charles IX « parce qu'il n'a pas assez égorgé de huguenots. » C'était le *compelle intrare* à coups de fourche et de bottes. — Veuillot n'eut pas que la brutalité en partage... Son activité n'a pas eu grande efficacité ; allié de la cour de Rome contre l'épiscopat, Veuillot a eu la douleur d'assister à la déchéance temporelle du pape ; sa lutte pour la monarchie ne fut pas plus heureuse, et il est mort sans avoir pu expliquer la devise de son drapeau, qu'il a brandi pendant quarante années en secouant des flammèches au-dessus des institutions : Le Christ, solution de toutes les difficultés. »

Reconnaît-on là le style « universitaire » et l'idéal que l'on s'en fait parfois, idéal tout de circonspection, d'urbanité, de délicatesse, d'exquise sobriété et modération ? Ces MM. réservent leur modération pour d'autres ; quand ce sont les catholiques qui sont en cause, tout devient permis, et le goût perd ses exigences. Veuillot écarté, nous mettra-t-on à l'école de Renan, « resté chrétien et profondément pénétré de l'esprit chrétien » (t. VIII, p. 411), Renan « quittant le séminaire aux approches de 1848 par respect pour sa conscience qui lui interdisait d'enseigner une foi qu'il n'avait plus, » Renan qui toutefois « n'a pas eu le courage, très difficile, de rejeter absolument les légendes, et là où l'on ne sait rien, de dire : On ne sait rien, ce qui est le premier devoir en choses d'histoire... et ceci s'applique à l'*Histoire d'Israël* et à une partie

de la *Vie de Jésus*... : ces réserves faites, il n'y a qu'à admirer comme il n'y à qu'à profiter dans cet étonnant monument historique et littéraire (les *Origines du christianisme)* » ?

Qu'avons-nous gagné vraiment à ce que la direction de cette *Histoire* fût confiée à un catholique ?

XVII. — On a fait à cette *Histoire* une publicité immense, qui lui a assuré une belle clientèle, même dans nos rangs ; et nous avons souvenance qu'un de nos confrères, dans une revue ecclésiastique, témoignait son profond étonnement que M. Brunetière ne lui eût pas fait l'honneur d'une mention dans la riche bibliographie de son *Manuel de l'Histoire de la littérature française*. M. Brunetière n'a évidemment pas jugé utile de signaler, pas plus aux érudits qu'aux lecteurs simplement désireux de suivre le développement de notre littérature, une œuvre dont certains chapitres sont d'une lecture agréable, mais qui dans son ensemble manque d'unité et reste fragmentaire.

Après le retentissement du récent discours de M. Brunetière à Lille (18 novembre 1900, clôture de la vingt-septième *Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais*), nos lecteurs seront heureux de reprendre, à la suite de M. l'abbé Lecigne (*Revue de Lille*, avril 1900), les diverses phases de la vie et de l'évolution de ce grand esprit.

On pourrait résumer la carrière de M. Brunetière en une phrase à la Sieyès : parti de rien, il est arrivé à presque tout. Né à Marseille en 1849, il concourt à vingt ans pour l'Ecole normale supérieure, et échoue. La guerre éclate ; sa myopie l'exempte du service ; mais il se dit que pour tirer de loin, il n'est pas nécessaire d'y voir de près, et il fait bravement son devoir au siège de Paris. Après la guerre, il se résout à tenter la fortune ; il revient à Paris, et entre dans un de ces fours d'où sortent chaque automne de glorieuses « fournées » de bacheliers inespérés. Il donne des leçons de tout, de grec, de latin, d'allemand, d'anglais, d'histoire, de mathématiques même. Il est déjà l'homme universel. Il aime le théâtre ; et comme ses modestes appointements ne lui permettent pas de se payer tous les jours une loge à l'Opéra ou au Français, il s'enrôle dans la *claque*, la troupe de ceux qui entrent sans payer et applaudissent pour avoir le droit de jouir. Voyez-vous d'ici M. Brunetière applaudissant sur commande ? Comme il s'en vengera plus tard ! On dirait qu'il a applaudi là pour toute sa vie.

Ces débuts ont duré cinq ans. Cinq ans de travaux forcés au service des candidats impénitents au baccalauréat ! Cinq ans d'ovations payées aux jeunes auteurs dramatiques !

Ce fut la première assise de l'érudition prodigieuse de M. Brunetière. En 1875, il entre à la *Revue des Deux Mondes*. Dès le premier jour, il y est tout lui-même, avec la sûreté de son goût et d'une érudition impeccable, avec surtout la souveraine indépendance d'un esprit absolument affranchi de tout égard vis-à-vis de ce qui passe pour opinion reçue. C'est dès 1878 (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier) qu'il publie son premier grand article sur Voltaire, dont on a si souvent cité la conclusion :

« Voltaire et Bossuet se ressemblent par plus d'un point : s'ils diffèrent l'un de l'autre, c'est comme le XVIII^e^ siècle diffère du XVII^e^. L'un et l'autre, ils ont été le plus grand nom de leur temps, et la voix la plus écoutée ; l'un et l'autre ils ont parlé comme personne cette langue lumineuse du bon sens, également éloignée de la singularité anglaise et de la profondeur germanique... Mais l'évêque n'a pris les armes que pour soutenir, défendre et fortifier ; le courtisan de Frédéric et de Catherine II n'est entré dans la lutte que pour détruire, dissoudre, et pour achever les déroutes que d'autres avaient commencées. Bossuet n'a combattu que pour les choses qui donnent du prix à la société des hommes : religion, autorité, respect ; Voltaire, sauf deux ou trois fois peut-être, n'est intervenu que dans sa propre cause et n'a bataillé soixante ans que dans l'intérêt de sa fortune, de son succès, de sa réputation... » — Et tout l'article (près de cent pages du premier volume des *Etudes critiques*) est sur ce ton, va à démasquer « le vrai Voltaire, le Voltaire tout en nerfs et tout en vanité, jaloux de tous les applaudissements qui ne vont pas à lui, le Voltaire que la popularité de Jean-Jacques empêchera de dormir, le Voltaire qui n'oubliera jamais l'inquiétude que lui avait donnée le succès de l'*Esprit des lois* et qui dans ses derniers jours n'hésitera pas à mettre publiquement au-dessus de Montesquieu, le chevalier de Chastellux et son livre de la *Félicité publique*. » — « Ne parvint-il pas, dans ses derniers jours, à faire composer le département de la librairie de censeurs qui n'auraient pas voulu approuver une critique littéraire de M. de Voltaire, parce qu'elle ne pouvait être que l'ouvrage de la passion ? Telle était la liberté selon le vœu de Voltaire... Nul ne fut d'humeur plus tyrannique, parce que nul ne fut plus aristocrate, aristocrate dès le berceau, aristocrate jusqu'à la mort, aristocrate depuis les pieds jusqu'à la tête. Il serait plus facile qu'on ne croit de retrouver ici l'une des origines de la haine du grand homme contre le christianisme : il ne pardonnait pas à la religion d'être *bonne pour le peuple ;* il ne pardonnait pas au prêtre d'avoir des consolations pour la *canaille*. » — « Voltaire était Voltaire : il avait une tendance à rabaisser, à dégrader les choses humaines, et jusque dans l'histoire il restait le poète de la *Pucelle*. Il était rebelle à l'étonnement, réfractaire à l'admiration, le vrai maître de cette école où l'on croit avoir raison d'un trait d'héroïsme par une pantalonnade. Il professait volontiers que les plus grands effets proviennent des plus petites causes... Il n'a pas le sens des grandes choses. » — Chez Frédéric de

Prusse : « Jamais fierté n'avait été soumise à de plus humiliantes épreuves, ni jamais orgueil n'avait dû dévorer de plus cruels affronts. On eût dit que Frédéric, naturellement dur et blessant, se fût fait un jeu de pousser à bout cet amour-propre irritable, comme s'il eût voulu, pour s'affermir dans son mépris de l'espèce humaine, mesurer ce qu'un Voltaire était capable de supporter en silence pour l'honneur d'être cru, non pas même le confident, mais le familier d'un roi. »

Depuis, ces idées ont fait leur chemin, même dans l'Université, et Voltaire est tombé de son piédestal. Mais, en 1878, l'année même du centenaire de la mort de Voltaire, l'année où la France officielle se préparait à glorifier pompeusement et honteusement le pire ennemi de la France, de telles paroles, publiées dans l'organe le plus retentissant du voltairianisme, étaient la preuve éclatante que quelque chose de nouveau faisait son apparition dans le monde de la critique.

Cette première campagne à la *Revue des Deux Mondes*, jusqu'au jour où M. Brunetière en fut élu directeur, nous a valu près de vingt volumes. Elle a fondé l'autorité et le prestige incomparable du critique. Depuis, on l'a vu porter sa plume et sa parole sur le terrain politique, social, moral, religieux. Croit-on qu'il ait réellement changé de terrain ? et parce que le titre de ses articles semble les ranger sous une rubrique nouvelle, a-t-il cessé d'être critique pour devenir sociologue ?

La vérité est qu'il n'a jamais été critique pour le plaisir de faire de la critique. Il a toujours eu des visées plus hautes. Il n'a jamais pensé que l'art fût indépendant de la morale. Il a toujours estimé qu'on ne blesse guère le goût sans effleurer la conscience : « Le malheur, écrivait-il il y a vingt ans, le malheur est qu'on ne commette impunément aucune erreur de goût. Les erreurs de goût mènent aux erreurs de jugement ; les erreurs de jugement, aux erreurs de doctrine. » Où d'autres, plus superficiels ou plus indifférents, ne verraient qu'un signe de médiocrité, il voit un « péril. » Il souscrirait volontiers au beau mot de Joubert définissant le goût « la conscience littéraire de l'âme » ; — tant il est vrai, ajoute-t-il, « que nous avons perdu la juste notion des choses, et qu'en essayant, comme on le fait depuis quelques années, de déplacer le centre de notre littérature, c'est le centre aussi de la morale qu'il se trouvera quelque beau matin qu'on aura déplacé. » Il a toujours cru que la parole nous a été donnée pour exprimer des idées, et les idées pour servir de lumière à la vie morale ; qu'une responsabilité incombe à quiconque tient une plume, et que la valeur d'un écrivain comme d'un individu se mesure, non pas à sa vogue littéraire et au plus ou moins d'éditions qu'obtiennent ses œuvres, mais à leur *coefficient social*, au prix des certitudes qu'elles confirment ou qu'elles ébranlent dans les esprits, au plus ou moins de force qu'elles suscitent ou qu'elles tuent dans les volontés. D'où son horreur pour le dilettantisme, qu'il dénonçait en 1894 à la jeunesse des écoles « comme quelque chose de dangereux, d'immoral, de criminel même », ajoutant : « A défaut d'une autre croyance, faisons-nous une foi de ce besoin d'action qu'est la loi même de l'humanité, puisque à vrai dire l'inaction et la mort ne sont au fond qu'une même chose. »

Et c'est ce qui le charmait dans nos grands classiques : « Leur prose ou leurs vers sont des sources d'énergie. Ils n'ont pas écrit pour écrire, ni pour réaliser un rêve de beauté solitaire, mais pour agir, et, selon l'expression de l'un d'eux, pour travailler au perfectionnement de la vie civile. » Et c'est ce qu'il a aimé dans Bossuet; et ce qui l'émerveille le plus dans la gigantesque œuvre de Bossuet, c'est qu'on n'y trouve pas une phrase qui soit d'un styliste, qui ait été écrite pour le plaisir de l'écrire, qui n'ait pas été forgée en vue d'un but moral déterminé, qui n'ait pas été une « action. » « Nous ne sommes pas nés pour nous, disait-il encore à la jeunesse, mais pour la société, et avant d'être nos maîtres nous sommes les serviteurs de la patrie et de l'humanité. »

La passion de l'action ne va pas sans le courage et sans une indépendance d'esprit à toute épreuve : il ne jure par personne. S'il parle des « jugements consacrés », c'est pour les vérifier. S'il les confirme, il donne ses raisons, que l'on trouve qui sont bien à lui. Mais, s'il les réprouve, ah ! quelle bataille ! Il n'a cesse ni repos qu'il n'ait de gré ou de force ouvert les yeux au public. « Ah ! monsieur, que vous êtes perspicace ! » lui disait un jour M. d'Haussonville à l'Académie française. Il a toujours été un combatif, un redresseur de torts. Dès ses débuts, la critique lui est apparue comme une sorte de fonction sociale, et le critique comme une sorte de fonctionnaire chargé de maintenir l'ordre dans la république des lettres et d'en bannir les gens mal famés. Il a pris à cœur cette besogne nécessaire, et il l'a exécutée avec une conscience, avec une ardeur, avec une souveraine absence de toute considération personnelle.

Ses victimes ne se comptent plus, et des victimes qui furent longtemps des idoles et devant qui la critique officielle n'avait pas assez d'encens à brûler. Son expédition à travers le XVIII^e^ siècle fut un massacre sans pitié, un abatis général ; il renversa les vénérables bustes de Voltaire, de d'Alembert, de Diderot, de Rousseau, arrachant tous les masques, dévoilant le Caliban ou le Polichinelle caché au fond de tous ces pharisiens de vertu ou de sensibilité.

Mais sa campagne la plus brillante fut contre Zola et l'école pseudo-naturaliste. Son premier article dans la *Revue des Deux Mondes*, 1^er^ avril 1875, fut une déclaration de guerre. Avec une extrême franchise de pensée et d'expression, il disait son fait à l'auteur des *Rougon-Macquart:* « On imaginerait difficilement une telle préoccupation de l'odieux dans le choix du sujet, de l'ignoble et du repoussant dans la peinture des caractères, du matérialisme et de la brutalité dans

le style... Ce serait à croire qu'il (Zola) se fait de l'art d'écrire la même idée que certain rapin qu'il a mis autrefois en scène se fait de l'art de peindre : il ne s'agit que de plaquer une tache rouge à côté d'une tache bleue, d'amener violemment tous les détails au même plan, et de les colorier d'une enluminure criarde : c'est le secret des imagiers d'Epinal. » — L'attaque était si vive, que les blessés affectèrent de ne pas croire à l'existence de l'auteur et soupçonnèrent sous cette nouvelle signature Brunetière un pseudonyme cachant toute une collection de rancunes et de jalousies.

L'illusion ne fut pas longue. M. Brunetière, si débutant qu'il fût alors dans le monde des lettres, est de ceux qui ne se laissent pas longtemps ignorer. A chaque exhalaison nouvelle de M. Zola, il revient à la charge, poursuit, harcèle, crible sa victime, on sent qu'il l'a marquée pour la boucherie (de là est sorti un de ses premiers ouvrages : *Le Roman naturaliste*), jusqu'à ce qu'enfin, à l'apparition de *La Terre*, il sonne la victoire : il écrit son fameux article *La Banqueroute du Naturalisme (Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1887), dont les premières lignes sonnent comme un glas de mort. « *La Terre*, dit-il, en achevant de déclasser le romancier, semble avoir achevé du même coup de disqualifier le naturalisme. On n'ose plus être naturaliste ; on se défend même de l'avoir été. » Et il accuse Zola d'avoir substitué « à la réalité les visions obscènes ou grotesques de son imagination échauffée. Nulle conscience et nulle observation, nulle vérité, nulle exactitude ; tous les effets faciles et violents, tous ceux du vaudeville et ceux du mélodrame; des scènes inouïes de brutalité ; toutes les plaisanteries qui passent à Grenelle ou du côté de Clignancourt pour des formes de l'esprit ; des images de débauche, des odeurs de sang et de musc mêlées à celles du vin ou du fumier, voilà *La Terre*, et voilà, va-t-on dire, le dernier mot du naturalisme... »

Et au service de toute cette ardeur, une érudition impeccable, fabuleuse, une vraie « bibliothèque nationale », où presque toutes les œuvres de l'esprit humain seraient entassées et classées avec ordre : rien n'y manque, ni les livres de science, ni les traités de philosophie, ni les œuvres des poètes ou des historiens, ni les sermons, ni les sommes théologiques, ni mêmes les collections de revues ; et tout cela si bien ordonné que M. Brunetière ne s'y perd jamais, est toujours sûr de mettre la main sur l'ouvrage dont il a besoin, et, dans cet ouvrage, sur le chapitre, sur la page dont il veut invoquer le témoignage. Il sait tout. De quoi qu'il parle, il en sait plus long que l'auteur qu'il tient en mains, et il n'a jamais l'air d'avoir appris la veille ce dont il parle. Il a la connaissance des détails, il a le sens de l'ensemble ; il vous développe des dossiers complets et des considérants d'une superbe ampleur ; et il faut rendre les mains.

Il a, suprême don, la séduction du style. Séduisant, oui, mais sans en avoir l'air, et n'est-ce pas la plus sûre manière de l'être ? Ecoutez le plus acharné de ses ennemis, M. Henry Bérenger (inimitié qui d'ailleurs ne s'est déclarée, comme quelques autres, que depuis l'évolution religieuse de M. Brunetière) :

« On peut avoir un style plus commun et même plus incorrect. Je ne crois pas qu'on puisse en avoir un pire. Ecaillé, hérissé, grinçant, muni de pinces, de crocs et de dards, ce style s'avance sur le lecteur comme une carapace de crustacé en colère. Avant qu'on l'on sache les substances encloses dans les *qui* et les *que*, dans les *pareillement* et les *dont au contraire* qui ligaturent les substantifs scolastiques, les locutions ratiocinantes, l'on se sent comme menacé, mis en garde par un appareil de phrases retorses, agressives. Notre belle langue française, *la parlure délitable entre toutes*, au dire de Brunetto Latini, cet instrument si harmonieux et si nuancé de toutes les émotions humaines, qu'est-il devenu sous la plume de M. Brunetière ? Croassements des corbeaux autour des ruines, discordes des volailles dans les basses-cours, grincements des scies sur la pierre des bâtisses, vous êtes des concerts auprès d'un pareil style. »

Et tout cela est vrai, et il est exact que ce style fonce sur vous (comme un crustacé, si vous y tenez) et qu'il vous heurte formidablement et qu'avec ses crocs et ses pinces il vous empoigne et vous serre comme en un étau et ne vous lâche plus. C'est le plus conquérant des styles. Et il n'est personne sans doute qui n'en ait été heurté au premier abord ; mais nous plaindrions quiconque ne se passionnerait pas pour l'exubérance de pensée, pour l'ardeur de conviction qui déborde de cette musculature vigoureuse, toujours en saillie, toujours tendue vers l'action [1].

[1] M. Lecigne, parlant devant l'évêque d'Arras, s'est égayé, dans le compliment d'usage, à faire un pastiche du style de M. Brunetière. Nous le donnons ici à nos lecteurs qui, outre un spécimen de ce style célèbre, y trouveront un modèle de délicatesse et de grâce dans l'éloge :

« Monseigneur d'Arras, si M. Brunetière était ici, à ma place, ce soir, il vous parlerait à peu près ainsi : Oserai-je dire à Votre Grandeur, que si nos conférences d'extension universitaire nous offrent quelque part leur récompense en même temps que leur fatigue, c'est ici, à Arras, c'est aujourd'hui peut-être où, — j'ai plaisir à le proclamer, — l'insigne bienveillance de Votre Grandeur se prodigue, moins encore peut-être au prêtre qui est un des siens, qu'au professeur de l'Université catholique, si modeste soit-il, et même pour ainsi dire le dernier de tous. Et pour en témoigner ma profonde reconnaissance, je voudrais être ici autre chose qu'un humble ouvrier qui n'a qu'une mission et presque aucune autorité ; je voudrais être ce soir la voix de notre éminent recteur et de tous les maîtres qui collaborent à sa grande œuvre. Mais si cette ambition m'est interdite, je craindrais que ce n'en fût une autre, — plus subtile peut-être sous une apparente modestie et conséquemment plus dangereuse — que de vouloir être seul à remercier Votre Grandeur. Et c'est pourquoi j'interrompts cette conférence en vous suppliant, Monseigneur d'Arras, de daigner agréer, avec mon humble hommage, l'hommage de tous ceux qui verront avec moi, dans l'accueil que vous avez fait à cette tentative des conférences atrébates, une preuve nouvelle des sentiments particuliers que vous avez toujours professés et que vous venez d'affirmer d'une façon plus éloquente que jamais, pour

Un tel homme a passé longtemps, les vingt premières années de sa vie littéraire, pour étranger à toute préoccupation d'ordre religieux. Il ne faisait pas parade d'incrédulité ; mais il n'en faisait pas mystère non plus, quand l'occasion s'en présentait. En 1886, il ouvrait son cours à l'École normale supérieure en déclarant qu'il ne croyait pas à la divinité de Jésus-Christ ; un peu plus tard, dans son fameux discours aux élèves du lycée Lakanal, il ne trouvait pas que la croyance religieuse fût absolument nécessaire à la vie des peuples et des individus : « La véritable foi, s'écriait-il, celle qui vaincra l'égoïsme et qui nous communiquera la fièvre religieuse de l'action, c'est la foi de l'individu dans les destinées de l'espèce... Ils n'ont pas eu d'autre foi, les grands peuples qui remplissent l'histoire, ni tant de grands hommes qui demeurent les héros de l'humanité. » — Est-ce bien le même homme qui, quelques années plus tard, dira à Besançon *(Le Besoin de croire)* : « Le besoin de croire fait partie de la définition de l'homme ; il est un des organes de l'intelligence ; on ne le déracinera jamais de la substance de l'humanité » ? — le même homme qui reprochera à Auguste Comte, après avoir reconnu la nécessité de la religion catholique, de n'être pas allé plus loin, de n'avoir pas accompli le dernier pas ? — le même homme qui dira : « Notre hérésie à nous, la grande hérésie des temps modernes, c'est l'orgueil. De la Genèse entière, il semble que beaucoup n'ont retenu que les paroles du serpent : *Et eritis sicut dii.* C'est cette parole et la conscience qu'il en avait qui a empêché Auguste Comte de faire le dernier pas ; et, comme je vous le disais, ce n'est pas une raison que nous ne retournions pas contre lui ses propres armes, si d'ailleurs nous avons le courage de faire le dernier pas qu'il n'a pas osé faire » ?

Ce dernier pas, M. Brunetière l'a fait. Comment ? après quelles luttes ? par quelles étapes ? Il y a là des mystères de grâce qu'il serait indiscret de chercher à pénétrer. Lui-même disait à Besançon : « La volonté n'est pas la maîtresse absolue du mouvement qui s'opère à l'intérieur d'une âme ; » et l'autre jour, à Lille, après avoir « expliqué les raisons » qu'il a de « s'incliner, » il ajoutait avec émotion : « J'en ai d'autres, j'en ai de plus intimes et de plus personnelles ! Il y a bien des chemins qui mènent à la croyance, et j'en ai exploré, j'en ai parcouru, j'en ai suivi plus d'un : je me suis aussi quelquefois fourvoyé. »

Ce que l'on peut dire, c'est que le point de départ d'une si grande évolution, ce fut un entretien avec le Pape. Vers la fin de 1894, M. Brunetière allait à Rome et était reçu au Vatican par Léon XIII avec cette bienveillance large qui s'étend non pas seulement à ceux qui possèdent, mais à tous ceux qui cherchent la vérité. Que se passa-t-il entre le grand Pape et l'homme de bon vouloir ? Nous ne le savons pas. « Ce qu'il a bien voulu me dire, écrivait M. Brunetière, on ne s'attend pas sans doute à ce que je commette ici, ni nulle part, l'indiscrétion ou l'inconvenance de le publier. » Mais on se rappelle que, sans vouloir livrer les secrets de sa conscience, M. Brunetière dressait en ces pages un formidable réquisitoire contre la science matérialiste, contre toutes les branches de la science contemporaine, qui, les unes et les autres, et même toutes ensemble « sont impuissantes, je ne dis pas à résoudre, mais à poser convenablement les seules questions qui importent : ce sont celles qui touchent à l'origine de l'homme, à la loi de sa conduite et à sa destinée future... S'il est vrai que depuis cent ans la science ait prétendu remplacer la religion, la science, pour le moment et pour longtemps encore, a perdu la partie... La Science a perdu son prestige et la Religion a reconquis une partie du sien. » Et l'on se rappelle aussi le déchaînement inouï d'invectives et d'injures qui fondirent sur lui de tous les points de l'horizon incrédule, de « tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins. » Nos lecteurs de 1895 n'ont pas oublié le vaste exposé qui leur a été fait de la question ici-même.

La parole du Pape avait fructifié, parce qu'elle avait rencontré une âme absolument sincère, éprise de vérité, passionnée pour la vérité, persuadée que la vie nous a été donnée pour en échanger chacune des minutes contre une parcelle de vérité, alors que tant d'autres sont au contraire travaillés intimement et instinctivement de ce que Bossuet a appelé « la haine des hommes contre la vérité. » Ses anciens élèves de l'École normale supérieure racontent volontiers qu'au sortir de ces leçons où le professeur avait laissé transparaître les doutes de son intelligence, on le voyait se promener dans la cour de l'École ; il accostait en souriant les jeunes gens que l'on montrait au doigt pour leurs convictions chrétiennes, les interrogeant sur les causes de leur paix intellectuelle, les poussant, les sondant avec une persistance, une pénétration où l'on sentait la prière du pauvre honteux qui mendie un morceau de pain en osant à peine avouer sa faim. Dès le mois de mars 1893, il disait à la Sorbonne : « Il y aura toujours en nous, au fond de nous, quelque chose d'énigmatique pour nous, de mystérieux ou de tragique, à quoi nous ne pourrons songer sans éprouver le besoin, plus impérieux que tous les instincts, d'apaiser notre angoisse par un cri d'espérance, ou de l'exprimer et de la répandre en sanglots, en blasphèmes ou en malédictions. Et tout autour de nous enfin, il y aura toujours à la courte circonférence de nos certitudes quelque chose d'obscur et d'inquiétant, de lourdes et d'épaisses ténèbres, qu'un rayon de lumière semblera quelquefois traverser, mais dont nous savons bien, par une assez longue expérience, que tous les efforts conjurés de la science ne dissi-

tout ce qui touche les intérêts et l'avenir des Facultés catholiques de Lille. — C'est ainsi, Monseigneur, ou à peu près ainsi, que s'exprimerait M. Brunetière ; il mettrait dans sa diction bien des choses que je n'ai pas ; mais je crois bien qu'il lui serait difficile de mettre en une seule phrase plus de respect, plus d'affection, et plus de reconnaissance. »

peront jamais l'énorme amoncellement ; et tout cela, Messieurs, c'est encore de la religion. »

Je disais plus haut que, pour M. Brunetière, le goût est comme une province de la morale. La sûreté de goût qui dès le début établit une si profonde affinité de lui à Bossuet, ne fut-elle pas en effet une grâce de Dieu, la préparation providentielle à la grâce de la foi ? De lui à Bossuet ce fut autre chose qu'un commerce purement littéraire. C'est une véritable lutte qui s'établit entre l'évêque et le critique, comme entre Jacob et l'ange du Seigneur. Le critique, subjugué dès l'abord par cette langue, par ce style où semblent avoir passé toute la claire simplicité de l'âme française et toute la majesté du génie biblique, regimbe contre la doctrine de l'évêque : ses auditeurs de la Sorbonne l'entendent hasarder de timides objections contre le dogme de la Providence et d'autres vérités élémentaires du symbole catholique. Ne sent-on pas qu'il a peur, qu'il se débat, qu'il a déjà la sensation d'un travail intérieur, irrésistible, qui s'accomplit en lui et qui n'est autre qu'une prise de possession lente et graduelle de son esprit par l'esprit même de Bossuet, jusqu'à ce qu'il s'avoue enfin vaincu, à Besançon : « Il y a une vérité que nous découvrons avec la seule ressource de nos lumières ; il y a une vérité que nous croyons par l'autorité humaine de ceux qui nous la transmettent ; il y a une vérité d'une essence supérieure et plus haute dont nous n'avons d'autre garantie que la révélation qui nous en est donnée... La grande erreur contemporaine, l'erreur qui nous fait encore aujourd'hui le plus de mal et qui n'a pas fini de nous en faire, c'est la conviction, à la base de tous nos raisonnements, que nous serions capables à nous seuls d'atteindre la vérité tout entière. C'est là une grande erreur... Nous sommes environnés d'obscurités et de mystères ; nous avons besoin d'être guidés par une main plus forte que la nôtre... Si on méconnaît la nécessité d'une autorité supérieure qui nous guide, ce n'est pas seulement la religion, c'est toute la morale et en même temps toute la société qui s'en va. »

On le voit dans ces dernières paroles, c'est toujours la raison sociale qui reste au premier plan des préoccupations de M. Brunetière. Il vient à l'Eglise parce que l'Eglise est un *gouvernement*, parce que seule entre toutes les sociétés religieuses elle a un symbole immuable, des titres pour l'imposer à l'intelligence et un sceptre pour le maintenir dans son intégrité : « Le besoin de croire implique nécessairement la constitution d'une autorité qui fixe la croyance, ou plutôt et pour mieux dire, qui la maintient inaltérée d'âge en âge, qui la dégage en toute circonstance de l'arbitraire des opinions individuelles, et qui la ramène aussi souvent qu'il le faut à son premier principe. »

Et l'Eglise est non seulement un gouvernement ; elle est aussi une vaste institution de charité. Et M. Brunetière n'est pas socialiste, mais tout de même il estime qu'au fond du socialisme il n'y a pas que de la haine, de l'envie et des appétits déchaînés. Il pense, avec Mgr Ketteler, qu'abandonner l'individu avec toutes ses différences matérielles et sociales dans la lutte pour la vie serait un crime contre l'humanité ; et ce crime, seule l'Eglise a enseigné aux sociétés humaines à l'éviter. Une vaste société de secours mutuels, un cercle infini où du centre à la circonférence s'établit naturellement une circulation de divine charité : c'est sous cette belle image qu'il se représente l'Eglise. Et quand il voit le pape se tourner si tendrement et tout ensemble si hardiment vers le monde du travail, il ne retient pas un cri de reconnaissance et d'admiration, prélude de l'acte de foi :

« L'avenir lui saura gré surtout (à Léon XIII) de s'être souvenu que le christianisme a commencé par être une religion de pauvres, et que selon l'insolente et cruelle expression de Voltaire, la plus vile canaille l'avait seule embrassé pendant cent ans... Si c'est justement l'honneur du christianisme, si ç'a été sa force à ses débuts, si peut-être il n'a pas donné de signe plus éclatant ni de preuve plus convaincante de sa mission, que de s'être adressé d'abord aux humbles de ce monde, là aussi est son avenir, et, pour ainsi parler, dans la société que nous a faite la philosophie du siècle dernier, là est sa promesse d'éternité. Aucun pontife ne l'a mieux senti que Léon XIII, et l'ayant senti, ne l'a dit avec plus d'abondance de cœur et d'ardeur de persuasion. Aucun ne l'a redit avec plus d'insistance. Et aucun surtout, en enseignant à ceux qui peinent l'inutilité de la violence ou de la révolte, et aux heureux du jour ce que leurs obligations envers leurs *frères* ont d'impérieux et d'absolu, ne l'a fait avec un plus vif sentiment de la fraternité humaine, de l'égalité chrétienne et de la liberté apostolique. »

Et dans son discours du 18 novembre dernier à Lille, il rappelle que, des « raisons actuelles de croire », il lui semble « que les morales ou plutôt les sociales ont été les plus décisives » :

« Je me rappelle avoir lu dans la *Vie du Père Hecker* qu'après avoir traversé plus d'une secte, — ou, comme ils disent là-bas, plus d'une *dénomination* protestante, — l'un des plus puissants motifs, l'un des motifs déterminants de sa conversion définitive au catholicisme, fut la satisfaction et le frein, le frein et la satisfaction que le catholicisme lui semblait seul capable de donner à ses instincts populaires et démocratiques... Comme lui, je n'ai trouvé que dans le catholicisme le frein et la satisfaction des mêmes instincts ou du même idéal.

> Ayant la nuque dure aux saluts inutiles,
> Et me dérangeant peu pour des rois inconnus,

je n'ai trouvé que là la justification de la devise à laquelle je continue de croire *(Liberté, Egalité, Fraternité)*, et dont j'ai tâché de vous montrer que, si le fondement ne s'en rencontrait que dans l'idée chrétienne, là aussi et là seulement s'en pouvait rencontrer la véritable interprétation... Le christianisme est le christianisme, — social donc,

à ce titre, sans qu'il soit besoin de le dire, et, quand on le qualifie expressément de ce nom, je crains que ce ne soit donner à entendre que le christianisme pourrait n'être pas social, et tout de même être le christianisme. Pareillement, Messieurs, le christianisme n'est ni aristocratique, ni démocratique, puisqu'il ne reconnaît de souveraineté qu'en Dieu; mais ce qui est vrai, c'est que, la démocratie ne pouvant trouver qu'en lui son principe et sa justification, sa force à la fois et son frein, tout ce qu'il a jamais gagné sur les esprits des hommes, c'est la démocratie elle-même qui l'a gagné, puisqu'aussi bien c'est l'égalité des conditions... »

Et enfin, par-dessus tout cela, par dessus toute cette sincérité et tout ce labeur et toutes ces raisons de croire et toute cette lente préparation à la foi, il y eut la prière, la prière d'une foule d'âmes implorant de Dieu la lumière pour cette âme si chère, d'une foule d'âmes répétant la belle prière de Polyeucte pour Pauline :

Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne :
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Est-il possible, sans renouveler les erreurs condamnées dans le *Syllabus*, de suivre les directions pontificales telles qu'elles sont entendues en général par toute la catégorie des catholiques qu'on appelle *ralliés* et des *démocrates chrétiens?*

Les doctrines politiques et sociales que cette nouvelle école cherche à placer sous le patronage de Léon XIII, sont la négation des droits de Dieu sur les peuples, et l'abandon des droits légitimes de la société chrétienne. Ceux qui les professent ne peuvent avoir qu'une fausse idée des rapports de l'Eglise et de l'Etat ; ils sont entachés de libéralisme et de socialisme.

Les directions pontificales, comme je les ai comprises, se résument pour les bons Français dans les points suivants :

En politique, accepter l'état actuel, comme une nécessité hypothétique, l'accepter comme une épreuve méritée et en cela légitime, mais non comme une forme régulière de laquelle on puisse espérer quelque bien sérieux.

En économie sociale, insister surtout sur les œuvres de charité, et ne pas tant demander à la justice ; se défier de ceux qui parlent de justice sociale, de juste salaire, d'associations professionnelles... Ce sont tous gens plus ou moins démagogues et révolutionnaires.

Le clergé en compte malheureusement trop ; et les catholiques prudents doivent s'écarter de ces abbés démocrates et de leurs dangereuses doctrines.

R. — Au fond de toutes ces préventions et imputations au compte des *ralliés* et des *démocrates chrétiens*, nous trouvons la crainte, sincère ou simulée, du libéralisme.

Le libéralisme, avec ses erreurs théoriques et ses errements pratiques, n'est point un vain fantôme, ni un pur souvenir du passé. Il existe toujours; il vit dans les idées et dans les mœurs, dans l'individu et dans la société. Ses plus mauvais principes sont toujours admis, et l'on peut dire qu'ils sont présentement le fond de la vie privée et de la vie sociale.

Si les directions politiques et sociales du pape Léon XIII conduisent quelqu'un au libéralisme, c'est évidemment qu'elles sont mal comprises par ceux qui prétendent les suivre. Et alors ils doivent abandonner cette ligne de conduite, et s'engager dans un autre sens.

Mais avant de se prononcer sur ce point, il convient d'examiner la chose de près. C'est ce que nous allons faire en exposant d'abord ce qu'est le libéralisme ; ensuite ce que les catholiques ralliés voient dans les directions du Pape ; et finalement en plaçant les deux doctrines face à face pour les comparer et en constater la ressemblance ou la différence.

I. — Qu'est-ce que le libéralisme ?

Le mot *libéralisme* exprime, au fond, une doctrine de révolte, une doctrine qui enseigne à l'homme l'indépendance à l'égard de Dieu. Pratiquement le libéralisme est la tendance de l'homme à se soustraire à l'obligation morale de la loi divine. C'est l'homme agissant comme propriétaire de soi en matière de religion, se faisant soi-même sa règle, en vertu de son droit prétendu naturel, et n'acceptant pas d'institution positive qui lui impose une détermination. D'où suivent nécessairement toutes les absences d'obligation qu'on appelle liberté de conscience, liberté de penser, liberté des cultes...

Ces absences d'obligation, si on les considère dans l'individu, dans l'homme seul en face de Dieu, sont, par les libéraux, érigées en système et présentées comme un droit primordial de la nature humaine. D'après eux, l'homme peut croire comme il veut; et personne, pas même Dieu, n'a le droit de lui imposer un dogme positif ou une forme de religion. Les admettre sous cette forme de thèse, ce serait faire de la *tolérance dogmatique*. — Si on les considère dans l'homme social, dans le citoyen en face de la loi humaine, elles s'appellent vulgairement *tolérance politique*, ou *libéralisme proprement dit*, ce qui signifie : La loi humaine n'a pas à s'occuper de la religion des citoyens. Que les individus se croient ou ne se croient pas obligés à l'égard de Dieu, peu importe, l'autorité sociale les laisse à leur conscience, elle leur demande seulement de ne gêner personne et de ne pas troubler l'ordre public.

Mais le libéralisme n'est pas seulement au profit des citoyens, il est aussi au profit de l'Etat. Si l'individu, si le citoyen est libre, l'Etat ne doit pas l'être moins. Si l'homme ne reconnaît au-dessus de lui aucune autorité religieuse, ni aucune loi divine positive, la société ne saurait être moins privilégiée que les citoyens. L'Etat ne reconnaît donc pas de loi religieuse, pas de dogme positif,

pas de droit divin supérieur au sien. Il est absolument indépendant.

C'est principalement ce libéralisme d'Etat qu'il nous importe d'étudier. Il convient d'en voir les différentes formes et les applications dans les rapports de l'Eglise et de la société civile.

La base doctrinale du libéralisme dans sa forme absolue est tout entière dans la 39e proposition du *Syllabus* : « *L'Etat, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit lui-même d'un droit que rien ne limite.* »

Et pourquoi l'Etat est-il l'origine et la source de tous les droits ? — Parce que l'Etat représente un nombre d'hommes qui, ne dépendant naturellement et primitivement que d'eux-mêmes, se sont réunis librement par un contrat social, et ont aliéné à la communauté tous leurs droits particuliers. Et ils ont ainsi constitué un pouvoir collectif, lequel est absolument souverain, et sans limite, puisqu'il est la résultante de toutes les indépendances individuelles. — D'où il suit que toute autre association n'existera que postérieurement à cette première et souveraine société, et sous sa dépendance, et tiendra d'elle seule tous ses droits. Tel est le fond de la doctrine du Contrat social [1].

On voit quelles conséquences en dérivent pour l'Eglise. Elle est dans l'Etat comme une société inférieure et subordonnée ; elle est une branche de l'administration générale. Il y a un ministre des cultes comme il y a un ministre des postes. Les prêtres sont des fontionnaires. Les biens de l'Eglise sont des biens de mineur avec l'Etat pour tuteur. L'enseignement de l'Eglise est soumis à un contrôle, ses séminaires à une autorisation et à une inspection, son culte aux règlements de police, ses congrégations au bon plaisir de la loi.

C'est le libéralisme dans sa forme la plus absolue : domination de l'Eglise par l'Etat, en vertu des droits de l'homme.

Il existe des formes plus modérées, par exemple celle de la séparation. — L'Etat, en vertu de la liberté qu'il prétend reconnaître à tous les citoyens, admet pour l'Eglise le droit d'exister ; ou plutôt il admet que les citoyens aient le droit de s'associer en Eglise, ou dans l'Eglise. Il ne recherche pas si cette Eglise est fondée sur un droit divin, si elle représente une vraie religion. Il voit seulement une association de citoyens qui usent de leurs droits en se réunissant pour exercer un culte. Il les laisse dans leur indépendance, et lui de son côté se tient dans la sienne. L'Etat et l'Eglise sont séparés. La formule de ce libéralisme est exprimée dans la 55e proposition du *Syllabus* : « *Ecclesia a Statu, Statusque ab Ecclesia sejungendus est.* »

La séparation peut être plus ou moins amicale et plus ou moins sincère.

Ici, l'Etat, bien que reconnaissant en principe le droit de l'Eglise à exister, affecte de voir en elle une ancienne ennemie, une ancienne dominatrice évincée et cherchant à ressaisir sur la société civile sa tyrannie d'autrefois. De là, suspicion constante à l'égard de l'Eglise, et arrière-pensée plus ou moins dissimulée de l'entraver, de l'asservir, et, s'il est possible, de l'étouffer.

Ailleurs, la séparation sera conçue avec plus de sincérité et de bienveillance. Les relations entre les deux sociétés seront convenables. L'Etat protégera réellement les citoyens, membres de l'Eglise, et leur liberté. On se fera de mutuelles concessions. Les pouvoirs publics affecteront de se montrer conciliants avec l'Eglise, avec l'Eglise catholique non moins mais non plus qu'avec les autres *confessions*.

Mais remarquons-le bien, quelle que soit cette bienveillance, et même si l'on veut, ce respect, c'est toujours quelque chose qui procède d'un principe purement humain, purement social. Il n'est pas tenu compte de la dignité surnaturelle ni des droits divins de l'Eglise. On ne les connaît pas, ou l'on en fait abstraction. Et de fait, malgré les formes que l'on peut y mettre, les relations, de la part de l'Etat, sont toujours basées sur le même principe, à savoir que la première autorité c'est l'homme, et la première règle la raison de l'homme. Dieu, en l'espèce, est tenu comme non existant.

De ce libéralisme et des principes qu'il suppose découlent une foule d'applications soit pour les individus soit pour les sociétés. Le *Syllabus* en signale un grand nombre sous les titres de rationalisme modéré, d'indifférentisme et de latitudinarisme. Par exemple :

La philosophie dans son domaine est indépendante de toute autorité ; elle ne tient pas compte de la révélation surnaturelle. — L'homme laissé à l'usage de sa liberté et guidé par la lumière de sa raison choisira lui-même sa religion. — Toutes les religions, surtout les religions chrétiennes, peuvent être bonnes, selon les dispositions de chacun, et dans toutes l'on peut faire son salut. — Les religions d'Etat ne conviennent plus à nos temps. Il ne conviendrait pas que la religion catholique fût déclarée l'unique vraie religion. Il faut laisser à chacun la liberté de son culte, de même que la liberté de manifester publiquement toutes ses pensées. Il n'y a nul danger que ceci conduise à l'indifférentisme ou à la corruption des mœurs. — Le Pape et l'Eglise doivent se réconcilier avec le libéralisme et la civilisation moderne.

Et nous voyons présentement les fruits de ces doctrines. Ils se produisent jusque dans le clergé. Ce qu'on a appelé dans ces derniers temps l'américanisme n'existe pas seulement au delà de l'Atlantique, mais encore en Europe, mais en France. Là aussi on rencontre des libéraux qui prônent les idées de tolérance absolue ; la répudiation systématique des formes traditionnelles de l'apostolat chrétien et de l'action sacerdotale ;

[1] Rousseau, *Contrat social*, l. I, ch. VI.

la prédication des vertus naturelles comme devant se substituer aux vertus passives ; la théorie du progrès indéfini de l'humanité ; l'évolution appliquée aux dogmes révélés ; des systèmes d'instruction religieuse qui consisteront à proposer aux jeunes gens les raisons pour et contre les vérités de la foi, afin qu'ils puissent eux-mêmes en faire la critique, et fixer ainsi leur croyance ; une doctrine qui identifie la foi et la bonne foi, de telle sorte qu'on peut faire son salut avec la seconde sans la première ; une nouvelle apologétique qui prétend mettre au rebut l'ancienne méthode objective pour la remplacer par la méthode subjective, qui fait reposer toute croyanee sur la conscience du sujet ; les tendances de la philosophie kantiste qui, prenant pour base unique les faits immanents, ne trouvent d'autres principes du droit que la conscience : droit d'éducation fondé sur la conscience du père de famille ou de l'éducateur, droit civil et politique fondé sur la conscience du citoyen ; et parce que les citoyens sont les premières unités sociales, et que de ces unités réunies résulte essentiellement la société démocratique, droit absolu et primordial de la société démocratique..., etc. Et combien d'autres conséquences théoriques et pratiques qui constituent ce qu'on appelle l'esprit moderne, le droit moderne, les principes modernes !

Tel est en abrégé le libéralisme.

II. — Mettons en face l'abrégé des directions pontificales, politiques et sociales, telles que nous les entendons.

1° *Directions politiques*. — Le pouvoir politique, comme toute espèce de pouvoir, vient de Dieu ; par conséquent la doctrine de la souveraineté du peuple est fausse, et les gouvernants sont en dernière analyse les mandataires, non du peuple, mais de Dieu. — Comme Dieu est la source du pouvoir, il en est aussi la fin. L'autorité sociale ne peut donc se désintéresser de Dieu, ni considérer la religion comme indifférente. Elle ne peut accorder la liberté de conscience et des cultes que dans les limites d'une juste tolérance, mesurée sur la nécessité des circonstances.

Avec le pouvoir civil Dieu a institué le pouvoir religieux, dans l'Eglise catholique. C'est à l'Eglise et non à l'Etat qu'il appartient de guider les hommes vers les choses célestes. Au sommet de l'Eglise est le Pape, docteur, juge et directeur suprême.

Les principes de l'Eglise catholique ne réprouvent aucune des formes de gouvernement. Par elle-même la souveraineté n'est liée à aucune forme politique. La démocratie n'est pas plus exclue que les autres. Quelle que soit la forme des pouvoirs civils dans une nation, on ne peut la considérer comme tellement définitive qu'elle doive toujours demeurer la même. La source du pouvoir politique est divine et immuable, sa forme est contingente. Les circonstances historiques et nationales peuvent amener des changements qui deviennent légitimes. Et ce fait s'est souvent produit dans l'histoire des peuples.

Il faut distinguer entre la constitution qui est abstraite et indépendante des personnes, et la législation qui est concrète. On peut combattre la législation en acceptant la constitution.

Toutes ces vérités sont spéculatives et doctrinales. Pour la pratique, voici ce que le Pape exige des catholiques français : Respecter le pouvoir, même dans un mandataire indigne ; mais si les lois sont mauvaises, s'unir pour les combattre par les moyens légaux et honnêtes ; aborder à cet effet la vie politique, travailler activement à tirer parti de ce qui existe, et à christianiser les institutions. Accepter la République, c'est-à-dire le pouvoir constitué, le respecter, et lui être soumis ; l'accepter sans arrière-pensée, avec la loyauté parfaite qui convient au chrétien ; et s'unir sur ce terrain en subordonnant au bien de l'union, l'intérêt des partis et les préférences personnelles.

Sans doute, c'est là une direction politique, mais lorsque la politique touche à des questions de morale et qu'elle se trouve étroitement liée aux intérêts religieux, elle est du domaine du Pape et rentre dans l'objet de son ministère apostolique. D'ailleurs, qui déterminera la compétence du souverain pouvoir spirituel, si ce n'est lui-même ? Or, le Pape se déclare compétent en cette matière, et il fait une obligation de suivre sa direction.

2° *Directions sociales* (encyclique *Rerum novarum*). — Il y a une question sociale. Le socialisme ni le collectivisme ne peuvent en donner la solution. Cette solution est dans la vraie doctrine telle que nous la propose l'Eglise, et dont voici les principaux points :

La société humaine a des inconvénients nécessaires. On ne peut supprimer ni l'inégalité des conditions, ni le travail pénible. Les classes sociales doivent s'harmoniser ; elles ont besoin les unes des autres. Les pauvres ne doivent pas haïr les riches, ni les riches exploiter les pauvres. La vie présente doit être toujours éclairée par la considération de la vie future.

Le riche a la propriété de ses biens ; mais l'usage n'en est pas uniquement pour lui, il est pour le bien commun. Le pauvre doit accepter sa situation, que Jésus-Christ a honorée. Les pauvres et les riches doivent s'aimer mutuellement.

L'Eglise est la grande bienfaitrice sociale de l'humanité, et surtout des classes populaires. Elle désire que l'Etat aide au bien-être des peuples ; qu'il exerce la justice distributive ; qu'il s'occupe des travailleurs, mais en évitant le socialisme ; qu'il veille aux conditions morales et chrétiennes du travail en y maintenant l'ordre, en empêchant la promiscuité des sexes dans les usines, en favorisant le repos du dimanche, en limitant raisonnablement le temps du travail, en protégeant la femme et l'enfant, etc.

Vient ensuite la question du juste salaire, qui doit être suffisant à faire subsister l'ouvrier sobre

et honnête. — Le travail n'est pas une simple matière de louage. La loi de l'offre et de la demande est dominée par un principe supérieur de justice naturelle. — Etablir des syndicats pour la solution des questions professionnelles ; favoriser la propriété ouvrière ; promouvoir les sociétés de secours mutuel, les patronages, les corporations ; arracher les ouvriers aux sociétés occultes ; établir des comités pour les œuvres ; convoquer des congrès... Toutes ces choses sont dignes de louange et d'encouragement.

Tel est le sommaire de l'Encyclique *Rerum novarum*.

Voilà donc l'ensemble des directions pontificales, et voilà à quoi nous adhérons. Si quelques-uns, sous le prétexte de cette adhésion, dépassaient les limites, s'ils tombaient dans le libéralisme, s'ils faisaient de la démocratie un dogme absolu, que nous importerait ? Ce serait leur affaire ; nous ne les approuverions pas et nous ne les suivrions pas. Léon XIII a trop clairement réprouvé les différentes espèces, les divers degrés du libéralisme, pour que nous nous y laissions prendre.

Qu'on prenne donc notre doctrine telle que nous l'exposons, et qu'on veuille bien déclarer en quoi elle est erronée, en quoi elle est suspecte de libéralisme, en quoi elle est opposée au droit de Dieu ou au droit de l'Eglise.

Est-ce qu'elle n'affirme pas le droit de Dieu souverain maître et source de toute autorité, le devoir pour les hommes de l'honorer par un culte, l'unité du vrai culte et de la vraie religion ? Qu'a-t-elle de commun avec l'indifférentisme ou le latitudinarisme ?

Et les droits de l'Eglise ? Est-ce que notre doctrine ne reconnaît pas l'Eglise comme une société spirituelle, suprême ? Est-ce qu'elle n'affirme pas, en thèse, la nécessaire subordination de la société civile à cette société spirituelle ? Est-ce que la forme républicaine implique essentiellement la séparation des deux pouvoirs, ou l'hostilité de l'Etat envers l'Eglise ? Est-ce qu'elle entraîne logiquement la domination de l'Eglise par l'Etat ? Est-ce que le césarisme est plus connexe avec la démocratie, telle que nous la comprenons, qu'avec la monarchie ? Est-ce que l'on ne peut concevoir un état démocratique où l'Eglise aurait sa place légitime, selon sa dignité surnaturelle ?

Ou bien, dans un autre ordre d'idées, en quoi cette doctrine est-elle entachée de socialisme, soit du socialisme communiste, soit du socialisme d'Etat ? Prêche-t-elle la communauté des biens ? Sacrifie-t-elle les indépendances particulières au droit sans limite de la collectivité ? Se recommande-t-elle des principes du Contrat social ? A-t-elle des analogies avec les doctrines de la Révolution ? Favorise-t-elle l'insubordination des sujets à l'égard du pouvoir ? Pousse-t-elle à la haine des classes ? Excite-t-elle l'hostilité ou la défiance contre le capital ? Les grèves, les émeutes peuvent-elles s'autoriser de son approbation ?

Si en vérité elle mérite ces suspicions, si elle comporte ces conséquences, qu'on nous le montre positivement ; et au lieu de lancer sans cesse des imputations purement tendancieuses, que l'on apporte des arguments et des faits.

Et pour nous en tenir à un point précis, si les congrès sacerdotaux de Reims et de Bourges ont été des conciliabules hétérodoxes et révolutionnaires, qu'on les fasse condamner par les autorités compétentes. Et tout sera dit.

Q. — Il y a ici dans des vicariats (apostoliques) limitrophes une grande divergence quant à l'obligation du jeûne. Je ne parle pas des chrétiens noirs, mais des blancs, missionnaires. Dans certains vicariats il faut aux missionnaires une permission formelle des vicaires apostoliques pour pouvoir jeûner ; dans d'autres vicariats on les oblige à jeûner *æquivalenter*, en leur disant par exemple : « Si vous ne pensez pouvoir jeûner, ne jeûnez pas. » — « Si vous ne vous jugez pas assez fort, si vous pensez que cela vous fait mal, etc., ne jeûnez pas. » Les voilà bien servis ! Aussi j'en connais plusieurs qui par scrupule (chaque prêtre est un peu scrupuleux, c'est-à-dire délicat) jeûnent, quoique à mon avis ils n'y soient pas du tout obligés.

Ajoutons quelques détails sanitaires avant de demander au complaisant *Ami* une ligne de conduite. Tout le monde (les blancs) souffre ici de la « malaria » ou de fièvres plus ou moins pernicieuses. Le climat est excessivement énervant, même au point de vue moral. On est très vite anémié. Une preuve de l'affaiblissement organique, c'est qu'il est impossible ici de travailler comme en France, surtout du travail intellectuel. Veiller la nuit est ici surtout désastreux. La nourriture est copieuse si vous voulez, mais indigène, c'est-à-dire indigeste, lourde, souvent mal apprêtée. Jamais ou presque jamais de pain, de vin, de bière ou n'importe quelle douceur de France. La mortalité est effrayante. Quoique je ne veuille nullement conclure ici : *Post hoc, ergo propter hoc*, etc. J'ajoute que dans ces vicariats limitrophes les conditions sont les mêmes. Je pense que dans ces conditions on serait *per se* excusé du jeûne *tuta conscientia* et que seulement dans des cas particuliers on devrait obliger de jeûner. Qu'en pense l'*Ami* ?

R. — L'*Ami* pense que l'obligation pratique du jeûne est, comme tout accomplissement de précepte quelconque, soumise aux principes de la théologie morale, et qu'il n'est nullement besoin *per se loquendo* de recourir à la dispense d'une autorité hiérarchique pour s'exempter du jeûne quand on a des raisons bien prudentes de se croire dans l'impossibilité morale de l'observer.

Tout sujet qui se trouve évidemment en dehors des conditions prévues par le législateur, en dehors des cas qu'il a nettement voulu atteindre par sa loi, est par là-même exempt du précepte, et il peut passer outre *tuta conscientia* sans autre formalité, ni consultation.

Cependant, comme ce principe pourrait très souvent ouvrir la porte à des abus dans son application trop large, chez les gens surtout qui n'ont ni un esprit assez éclairé ni une conscience assez droite pour se conduire sûrement en pareille matière, où il y a presque toujours *dubium* et très rarement évidence, on doit, en règle générale pra-

tique, consulter et recourir, s'il y a lieu, à l'autorité investie du pouvoir de dispenser.

En ce qui concerne spécialement le cas que vous nous exposez, s'il s'agit de prêtres missionnaires, leur premier soin doit être de se renseigner auprès de leurs supérieurs. Si ceux-ci ne sont pas à proximité, chaque missionnaire peut agir suivant le dictamen de sa conscience, sans scrupule, après s'être toutefois tenu tous les raisonnements convenables pour aboutir à une conclusion sûre, au moins subjectivement, *de licito*.

Il peut arriver que les supérieurs abusent de leur autorité pour interpréter la loi dans un sens manifestement trop sévère, contrairement à la pensée du législateur. En pareil cas on n'est pas tenu *in foro interno* d'adopter leurs avis. Remarquons toutefois qu'il ne faut se permettre cette liberté individuelle de décision que lorsqu'il y a *évidence* d'abus dans la conduite des supérieurs ; car au moindre *dubium* la présomption est pour eux et on doit leur obéir.

A noter aussi que la *ratio scandali* doit être pesée avec soin. Un prêtre qui n'est pas, aux yeux de tous, exempt de jeûne par la faiblesse patente de sa santé, pourra, s'il ne jeûne pas, étonner les fidèles, les scandaliser même, au grand détriment de leur docilité à accomplir les préceptes de l'Eglise. Il faut donc savoir prendre toute précaution que de droit pour éviter cet inconvénient, et ménager avec sagesse l'harmonie de la *Caritas in seipsum* avec la *Caritas in proximum*.

Il serait préférable assurément que les vicariats voisins s'entendissent pour adopter une ligne de conduite uniforme, afin de ne pas exposer les chrétiens à la surprise que leur causent toujours de la part des prêtres les divergences de pratiques sur un même point. Cependant, cette uniformité n'est pas toujours possible, il faut bien le reconnaître. D'abord chacun, comme on dit en France, voit midi à sa porte ; chaque supérieur a grâce d'état pour juger les circonstances particulières du milieu où s'exerce son autorité, circonstances qui échappent souvent aux inférieurs, moins bien placés pour les apprécier convenablement. Et puis, chaque supérieur apporte dans son ministère son caractère propre, ses tendances naturelles d'esprit, larges ou sévères ; chacun, enfin, a devant Dieu sa responsabilité propre de conscience qui est telle qu'il la conçoit en toute loyauté et droiture d'esprit, encore qu'elle ne soit pas telle qu'un voisin peut se l'imaginer à cause des dispositions subjectives différentes où il se trouve.

D'ailleurs, cette bigarrure disciplinaire perd beaucoup de son caractère désagréable quand elle est nettement limitée à des circonscriptions ecclésiastiques différentes. D'un diocèse à un autre, en France, à un diocèse voisin même, les usages changent beaucoup, sur des points importants. Les fidèles n'en sont pas autrement surpris, non plus que des usages civils différents qui se rencontrent parfois dans deux communes limitrophes.

Ne vous exagérez donc pas trop les inconvénients de cette pratique différente de vos vicariats voisins en matière de jeûne. Demandez ou faites demander respectueusement à la Propagande son intervention, s'il y a vraiment lieu d'obvier à un abus inquiétant. Et pour vous personnellement, agissez d'après les principes de théologie morale qui viennent d'être rappelés ci-dessus. Le jeûne doit être pénible dans vos contrées, à en juger d'après l'exposé que vous nous présentez. Impossible à nous cependant de vous tracer pratiquement une règle de conduite *générale* et définitive. Il y a dans le problème trop d'éléments de détail que nous ignorons et dont la connaissance pourrait puissamment éclairer notre jugement si nous étions comme vous sur les lieux. Nous inclinons fort à croire que l'obligation de jeûner peut facilement se relâcher chez vous, et cela conformément à tout ce qu'enseignent les moralistes à propos des excuses *a jejunio*. A vous d'établir la conclusion pratique définitive qui vous paraîtra moralement sûre en conscience. Nous ne saurions vous en dire davantage.

Les prêtres, dites-vous, sont toujours un peu scrupuleux, et c'est équivalemment les obliger à jeûner que de leur laisser la liberté de faire comme ils le voudront. Et pourquoi scrupuleux ? Ne savent-ils point leur théologie morale ? Et s'ils la savent, n'ont-ils point appris depuis longtemps comment l'on se forme honnêtement la conscience *in dubio ?* Nous ne voyons pas du tout qu'un supérieur oblige équivalemment à l'observation d'une loi quand il laisse à l'inférieur le soin de résoudre son cas de conscience. Pèche-t-on par hasard quand, étant *bonæ voluntatis*, l'on conclut sur solide probabilité à lanon obligation, sans autre intention formelle et prédominante que de bien faire? C'est fausse conscience que de se croire tenu *in dubiis* à prendre à priori et toujours le plus sûr. Que le prêtre fasse pour lui-même ce qu'il fait à l'égard des fidèles qui le consultent ; qu'il s'applique les mêmes principes de conduite, les mêmes conclusions. Il n'y a pas deux théologies morales : une pour vous, l'autre pour nos pénitents. Ayons le sang-froid et la loyale simplicité de comprendre cela et d'agir en conséquence. Il n'y a à commettre le mal que celui qui le veut, et à le vouloir que celui qui le cherche *cum mala voluntate*.

Q. — Le pauvre petit vicaire *de quo agitur* p. 254 de la *Couverture*, accepte avec componction les foudres vengeresses de l'*Ami ;* mais un grain de mil eût mieux fait son affaire. Il sait presque par cœur les savantes *Couvertures* auxquelles on le renvoie, et il est obligé de confesser que sa question posée avait précisément pour but d'obtenir un remède à une lacune dont il avait souffert.

Mais puisque, dans son inépuisable commisération pour les miséreux qui sont assoiffés de grande théologie, le bon *Ami* daigne m'autoriser à insister en précisant ma première question, je reviens à la charge et le supplie très humblement de m'indiquer quels seraient, à son avis, parmi les longues œuvres des grands maîtres de la doctrine sacrée, les traités particuliers où chacun d'eux a excellé.

Le but que je vise, ce serait de garnir les rayons de ma bibliothèque avec une douzaine de chefs-d'œuvre des princes de la théologie catholique ; et ce qui m'embarrasse, c'est le choix à faire pour trouver cette douzaine de larges monographies ou traités distincts qui correspondent aux traités fondamentaux dont se compose mon manuel classique du séminaire.

La question est vaste, assurément, et non moins difficile, mais que ne peut-on espérer de la science et de la charité de l'*Ami* ?

J'attends avec confiance sa réponse et lui promets d'avance mes plus chaudes actions de grâces lorsque, cet hiver, j'utiliserai ses conseils au coin de mon feu, pour tuer les interminables soirées du sauvage hiver de mes montagnes.

R. — On peut attendre tout de la science et de la charité de l'*Ami*, sauf l'impossible.

Raisonnons un peu. Vous voulez qu'on vous indique, pour les douze (supposons douze) traités de la théologie dogmatique, le chef-d'œuvre de chaque traité, de manière à avoir sous la main douze chefs-d'œuvre, c'est-à-dire une collection complète en douze œuvres éminentes, parfaites, qui disent tout et dispensent d'en consulter d'autres.

Voilà précisément, très cher confrère, où se trouve le caractère utopique de votre requête. Si ces douze chefs-d'œuvre existaient, nous les connaîtrions, et vous aussi bien probablement ; et nous nous serions déjà fait un vif plaisir de vous les énumérer. Mais, pour peu qu'on ait de connaissances ès bibliographie théologique, l'on sait que ces douze prix d'excellence ne figurent dans aucun palmarès officiel.

Chacun le fait pour soi et à sa guise, ce palmarès. Le livre que Pierre tient pour le chef-d'œuvre du genre n'aura, dans la classification de Paul, que le second ou le troisième prix, peut-être un misérable accessit, peut-être même pas la moindre nomination. Je suis thomiste, vive Lemos ! Vous êtes moliniste, vive Molina ! Pour moi votre Molina ne vaut rien, Lemos est un pur chef-d'œuvre. Pour vous Lemos est un pauvre sire, Molina un demi-dieu, au moins, et ainsi de suite.

Est-ce le palmarès de l'*Ami* que vous voulez, le palmarès d'un monsieur quelconque, de celui qui rédige cette réponse, individualité ignorée de vous, sans autre valeur critique à vos yeux que celle peut-être qui s'attache au bon renom du cher *Ami* dans le clergé ? Je veux bien, moi, si ça vous fait plaisir ! Mais, quand je vous aurai cité mes auteurs favoris, si vous les achetez, si vous les lisez et s'ils ne sont pas de votre goût, vous serez furieux d'avoir été mal renseigné. Un voisin, qui a d'autres préférences, vous démontrera qu'on vous a « mis dedans, » et voilà une mauvaise note pour l'*Ami !* Quand, répondant apparemment à un seul, on parle pour être entendu de dix mille auditeurs à la fois, il faut s'arranger de manière à ne point soulever de tempêtes et, sinon à contenter tout le monde, au moins à ne froisser personne.

Sur la *Trinité* par exemple, je pourrais vous faire une liste d'une douzaine de chefs-d'œuvre, et, vrai, je serais moi-même, vieux théologien de profession, vieux professeur de dogme et de dogme *alla scolastica*, s. v. p., *alla positiva* aussi, depuis vingt-six ans, je serais embarrassé pour dire lequel des douze mérite certainement et d'une façon absolue le prix d'excellence.

Nous avons des œuvres superbes *de Trinitate* dans les vieux maîtres de la scolastique. Sans parler de saint Thomas, qui est le chef-d'œuvre à peu près pour tous les traités, ses fidèles commentateurs Cajetan, Ferrariensis, Capréole, Jean de Saint-Thomas, et plus récemment Gonet, Contenson, Billuart, etc., sont délicieux à étudier ; délicieux aussi pas mal d'autres, en dehors de l'école dominicaine, les Salmanticenses par exemple, beaucoup de théologiens franciscains, beaucoup de jésuites, etc. Et nos contemporains, donc ? Nos professeurs du Collège romain, de la Minerve, etc. ? Et le charmant dernier venu, le *De Trinitate* du RR. Dom Delatte, abbé de Solesmes ?

Pour la *Révélation* et l'*Eglise*, la matière est plus moderne. Après l'incomparable *De Locis* de M. Cano et beaucoup de très remarquables monographies du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, à qui donner la palme, par exemple à Perrone, à Mazzella, à Billot ou à Wilmers ? disons : à X, à Y ou à Z, pour ne point faire de réclame ?

Impossible en principe, vous le voyez, votre catalogue des douze chefs d'œuvre fondamentaux. Horriblement difficile aussi et long à dresser, s'il fallait seulement, pour chaque branche, vous présenter, sans parti-pris d'école, les noms qui s'y sont très spécialement illustrés depuis sept siècles, pour ne commencer qu'après la *Somme*.

Voilà pourquoi nous vous avions prié de préciser. Sur un point de dogme en particulier, nous aurions pu, non pas encore une fois vous citer LE chef-d'œuvre, le travail *princeps*, mais quelques bonnes sources à consulter pratiquement qui vous auraient mis en goût et en état d'en chercher plus long ailleurs, jusque dans les vieux du moyen âge, suivant vos besoins et les tendances de votre esprit.

Quant à vous donner, sur toutes les parties de la science sacrée, le catalogue approximatif des meilleurs livres qu'on y peut rencontrer, c'est une œuvre à faire, œuvre de longue haleine et à longue portée, que nous tenterons plus tard peut-être, mais pas pour le moment. D'ailleurs, elle existe déjà, à l'état embryonnaire et de dispersion c'est vrai, soit dans Hurter *(Nomenclator litterarius)*, soit dans Bund *(Catalogus auctorum...* pour la morale et le droit), soit enfin dans les nombreuses références, parfois très soignées, qu'on peut trouver chez nos modernes théologiens, chez les Allemands surtout, particulièrement soucieux d'érudition bibliographique.

Vous comprendrez mieux maintenant notre première réponse, et serez d'avis, nous osons l'espérer, qu'elle ne méritait même pas la petite pointe de malice que vous glissez, gentiment d'ailleurs, dans votre lettre d'aujourd'hui. Si vous saviez presque par cœur les couvertures de l'*Ami*,

vous ne seriez point tenté de nous demander des renseignements sur les bons ouvrages à consulter, sur les chefs-d'œuvre dignes d'honorer les rayons de votre bibliothèque et de charmer les loisirs de vos longues soirées d'hiver.

Q. — Titius s'est engagé, vis-à-vis de Pierre, par un compromis daté et signé par les deux parties, à vendre un bois pour le prix de 4.400 fr. Jules apprend cela et vient trouver Titius le vendeur et lui dit : « Si tu veux me vendre ton bois, je te donne 4.800 fr. »

Titius brûle le compromis et accepte la proposition de Jules au préjudice de Pierre.

In foro interno, à quoi obliger Titius envers Pierre?

Jules, qui connaissait le compromis, est-il répréhensible? Est-il obligé à une réparation?

La grand'mère de Titius, qui l'a encouragé à manquer à son compromis, est-elle tenue à quelque réparation?

R. — D'après les articles 1583 et 1584 du Code français, qui a force de loi ici non seulement pour le for extérieur, mais aussi pour le for intérieur, d'autant plus qu'il s'agit de la définition et délimitation des propriétés, trois choses sont essentielles à la vente : 1° une chose qui en fait l'objet, 2° un prix, 3° le consentement ou l'accord des volontés des parties sur la chose et sur le prix. Dès que ces trois choses existent, la vente est parfaite. Quoique le vendeur n'ait encore rien livré et l'acheteur rien payé, le premier cesse d'être propriétaire de l'objet vendu, et le second le devient, à moins que les conventions ne soient autres. L'article 1589 porte expressément : « La promesse de vente vaut vente, lorsqu'il y a consentement réciproque des deux parties sur la chose et sur le prix. »

Il n'en reste pas moins cette différence toute naturelle entre la vente et la promesse de vente, que celui qui a vendu réellement cesse d'être propriétaire, et que celui qui a seulement promis l'est encore, et alors la chose périrait à ses risques et périls. On voit du reste que le Code veut qu'on s'attache plutôt à l'intention bien claire des parties qu'aux termes employés. Ainsi quand la promesse de vente n'est que la manifestation d'un projet, sans engagement définitif, il n'y aurait pas encore obligation stricte en conscience. Dans les cas douteux, on peut recourir au juge. Comme il n'y a dans un contrat que ce qu'on y met, la promesse de vente peut très bien n'obliger qu'une partie, quand par exemple l'un fait une promesse formelle de vente acceptée par l'autre, à qui il laisse huit jours pour se décider.

Remarquons encore l'article 1599 : « La vente de la chose d'autrui est nulle. Elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, lorsque l'acheteur a ignoré que la chose fût à autrui. »

Quand les mêmes choses ont été vendues à plusieurs, d'après le Code il y a à distinguer entre les immeubles et les meubles. Les immeubles appartiennent à celui qui a acheté le premier, et au for extérieur la propriété se prouve par la date certaine des ventes, laquelle se prouve par la date des transcriptions. — Pour les meubles, c'est celui à qui ils ont été livrés qui en est le possesseur, en vertu d'une prescription instantanée : « En fait de meubles, la possession vaut titre. » Toutefois le Code ajoute : « Pourvu que l'acheteur soit de bonne foi. »

Même en dehors du Code, on arriverait au même résultat pratique en recourant aux principes théologiques du contrat de promesse, qui peut obliger *ex justitia* selon l'intention de celui qui promet, quand il s'agit d'une promesse acceptée; et il est généralement admis qu'il entend s'engager *ex justitia* quand il y a un compromis signé et daté, à moins donc que le contraire ne soit certain. Cela est vrai même pour une promesse purement libérale, à bien plus forte raison donc quand il s'agit, comme ici, d'une promesse de vente.

Avec ces principes et les articles du Code, il semble que le cas ne renferme plus aucune difficulté sérieuse, car tout fait croire qu'il s'agissait d'un engagement réel et sérieux.

1° Titius a commis une véritable injustice envers Pierre, et conséquemment il est obligé de la réparer de la meilleure manière possible. Evidemment la meilleure manière serait de briser le contrat passé avec Jules, lequel de soi est nul, d'après l'article 1599. — Mais l'acte du premier compromis étant brûlé, si Jules veut absolument tenir au sien qu'il pourrait prouver devant la justice, Titius doit entrer en pourparler avec Pierre, et si celui-ci veut bien, sans que Titius use de fraude envers lui, briser le contrat bénévolement sans rien exiger, il ne lui doit plus rien; s'il n'exige que cent ou deux cents francs de dédommagement, Titius pourra se contenter de les lui donner; mais s'il veut les quatre cents francs que Jules a promis de plus que lui, il est dans son droit et Titius doit les lui donner. Peut-il exiger davantage? Nous ne le croyons pas, à moins qu'il soit prouvé que pour lui la perte réelle a été de plus de 400 francs : il ne peut pas, en effet, demander réparation d'un tort qui ne lui a pas été fait.

2° D'après l'exposé du cas, Jules connaissait le compromis. On doit supposer en conséquence qu'il savait fort bien qu'il commettait une injustice envers Pierre en demandant à Titius de lui vendre un bois dont il n'avait plus la libre disposition; par conséquent il doit se prêter à la résiliation du contrat, la demander même; s'il ne peut l'obtenir parce que Titius posséde un titre qu'il pourrait et voudrait faire valoir en justice, il devrait encore un dédommagement à Pierre, puisqu'il a été cause réelle et efficace que celui-ci ait éprouvé du dommage. Mais ce dédommagement, il ne le doit qu'à défaut de Titius, à qui il a déjà donné ou promis 400 francs de plus que Pierre ne devait lui en donner, et qui seul en a bénéficié, et avec recours contre lui.

3° La grand'mère de Titius a été coupable comme conseillère; il faut suivre pour elle les principes que donnent les théologiens relativement au conseil. Si elle était de bonne foi et ne croyait pas donner un conseil injuste, elle n'a pas rigoureuse-

ment péché contre la justice et n'est tenue à rien, sinon à insister auprès de son petit-fils pour qu'il répare le dommage causé à Pierre. Si elle n'était pas de bonne foi, elle ne serait encore tenue à rien si son conseil n'a pas été la cause véritablement efficace du dommage subi par Pierre, lequel aurait eu lieu même quand la grand'mère n'aurait rien dit. — S'il y a doute sur l'influence du conseil, il y a trois opinions. L'une veut qu'elle répare et c'est la moins probable, une seconde l'exempte de toute réparation, et une troisième, la plus probable, l'y oblige, *secundum ratam dubii*. — Si, par son conseil formellement injuste, elle a été la cause réelle et efficace d'un dommage qui n'aurait pas existé sans cela, elle est tenue à réparation, mais seulement à défaut de Titius à qui elle a donné le mauvais conseil et avec recours contre lui.

Q. — 1° Quelles peines ecclésiastiques encourrait le lévite qui se ferait ordonner prêtre sans avoir 24 ans révolus et sans en parler ?

2° *Quid* ensuite si l'on suppose qu'il ne savait pas qu'il y eût une peine à encourir ?

3° Dire ce que vous pensez du cas suivant. — Pierre, prêtre aujourd'hui, quelque temps avant d'être ordonné, pense qu'il n'a pas l'âge requis (il lui manque deux ou trois mois, je suppose). Alors craignant d'être retardé, s'il en parle, il se fait le raisonnement suivant : « Mon évêque a en mains mon extrait de baptême que je lui ai fourni à mon entrée au grand séminaire, il doit savoir mon âge ; s'il n'y pense pas, tant pis, » et il laisse faire. — Quelque temps après (avant d'être ordonné toujours), il donne connaissance de cela au secrétaire de l'évêché en lui faisant le même raisonnement que ci-haut. Le secrétaire n'en parle pas non plus et le lévite est ordonné, ayant toujours un peu à la pensée qu'il aurait dû en parler.

4° *De droit*, l'empêchement d'âge invalide-t-il le sacrement de l'ordre ? — Si oui, l'invaliderait-il dans le cas précité ?

R. — I. L'ordination faite avant l'âge canonique est certainement *valide*, si toutefois le sujet a la perception de ce qu'il fait. « Nemo negabit, dit Santi, collationem ordinis esse validam, si in ea fiat ætate in qua homo percipiat quod in ipso agatur, nempe Ordinis collatio [1]. »

II. Les auteurs enseignent qu'il y a péché mortel à recevoir sciemment les ordres avant l'âge canonique. C'est ce que dit Cl. Marc [2], d'après saint Alphonse [3] : « Qui scienter ordinem suscipiant ante canonicam ætatem peccant graviter. »

III. Pie II, dans sa constitution *Cum sacrorum*, du 17 novembre 1461, les frappait d'une suspense encourue *ipso facto*, de telle sorte qu'ils devenaient irréguliers par l'exercice des ordres reçus. La constitution *Apostolicæ Sedis* n'a pas reproduit cette suspense, de sorte qu'elle n'existe plus aujourd'hui. C'est l'enseignement unanime des auteurs modernes. « Hodie ex constitutione *Apostolicæ Sedis*, dit le P. Hilaire, non amplius suspensionem incurrunt, nec proinde, si ordinem exerceant, irregularitatem [1]. »

Il faut cependant, parmi les modernes, citer De Luca qui maintient la suspense : « Qui ordinatur ante legitimam ætatem, et illicite ordinatur atque ab exercitio talis ordinis removetur [2]. »

IV. Sous l'ancienne législation, les auteurs enseignaient que l'ignorance, même *crasse*, empêchait la censure [3].

V. L'évêque peut punir de peines *arbitraires* celui qui sciemment s'est fait ordonner avant l'âge canonique : « Qui scienter recepit ordines ante legitimam ætatem, puniendus est pœna arbitraria, » dit Grandclaude.

— Voilà les principes. Pour le cas exposé, nous pensons :

1° Que l'ordination est valide ;

2° Que le prêtre n'a pas péché, puisqu'il a fait part de ses doutes aux supérieurs ecclésiastiques ;

3° Qu'il n'a pas encouru de suspense, si son ordination est postérieure à 1869, date de la publication de la constitution *Apostolicæ Sedis ;* et, à cause de sa bonne foi, même si elle est antérieure à cette date ;

4° Que l'évêque ne peut le punir, puisque la situation a été exposée aux supérieurs ecclésiastiques.

Q. — Prière de donner une explication de ce fait qui m'a toujours frappé en lisant la vie des martyrs :

Pendant leurs tortures ou après les avoir subies, Dieu a opéré des miracles de premier ordre pour empêcher les martyrs de mourir des suites de leurs blessures, même il leur a souvent rendu la santé ; mais on ne voit jamais, ou du moins je ne connais pas de cas que Dieu ait fait un miracle pour rendre la vie aux martyrs qui ont eu la tête tranchée.

R. — Même après une série de miracles en faveur des martyrs, Dieu permet ordinairement, pour les couronner, qu'ils subissent la mort de la main de leurs persécuteurs. Que ce soit par l'eau, ou par le feu, ou par le fer, par décapitation, par jugulation, par strangulation ou par tout autre supplice définitif, cela importe peu. Il n'y a pas à se demander pourquoi Dieu ne les ressuscite pas : il faut un terme à tout, même au martyre. Leur vie tranchée, ils entrent dans la gloire. Pourquoi en reviendraient-ils ? D'autre part, on cite des martyrs décapités qui ont porté leur tête assez loin du lieu de leur supplice : preuve que votre affirmation n'est pas sans admettre des exceptions.

Q. — Le scapulaire du Sacré-Cœur que la sainte Vierge a donné à Estelle Faguette à Pellevoisin et que

[1] Santi-Leitner, *Prælectiones*, lib. I, tit. XI, n. 10.
[2] *Institutiones morales*, n. 1936.
[3] S. Alph., lib. VI, n. 799.

[1] Hilarius a Sexten, *Tractatus de censuris ecclesiasticis*, p. 320. — Cf. Aichner, § 65, p. 206. — Cl. Marc, *Institutiones*, n. 1936. — Ballerini-Palmieri, *Opus theol.*, t. VII, tract. XI, c. V, n. 719. — Lehmkuhl, *Theologia moralis*, t. II, n. 1025. — Wernz, *Jus Decret.*, II, n. 111. — Santi-Leitner, *Prælectiones*, lib. I, tit. XI, n. 10. — Grandclaude, t. I, p. 233.
De Luca, *Prælectiones, De Personis*, n. 35.
[2] Craisson, *Manuale*, édit. de 1863, n. 1888.

la S. C. des Rites a approuvé, doit-il être conféré par un prêtre ayant des pouvoirs spéciaux ?

R. — Il faut des pouvoirs spéciaux, qu'on peut demander soit aux Oblats de Marie, soit aux Chapelains de Montmartre ou de Paray-le Monial, soit au clergé de l'église *della Pace*, à Rome [1].

Q. — L'œuvre expiatoire de Montligeon est établie dans ma paroisse. On me demande souvent des chapelets des croisiers indulgenciés à Montligeon. Pour en avoir toujours, j'en fais venir plusieurs douzaines à la fois, avec l'intention de les vendre quand on m'en demandera ; dans ma pensée, ils sont donc vendus aux futurs demandeurs, avant qu'ils soient indulgenciés ; seulement, l'acquéreur n'est pas désigné d'avance.

Dans ces conditions, les chapelets restent-ils indulgenciés ?

R. — Ce n'est guère facile de faire tout seul un contrat *bilatéral*, ou une vente. Vos chapelets ne sont donc vendus que quand l'acheteur consent à en payer le prix. Or, ce moment est postérieur à la bénédiction, et il y a lieu d'appliquer la règle.

Relisez (*Ami*, 1897, p. 95) la décision de la S. C. des Indulgences du 16 juillet 1896, et vous comprendrez mieux notre réponse.

Q. — Pour la messe de minuit, les fidèles qui ont l'intention de communier ou le prêtre lui-même doivent-ils être à jeun depuis quelques heures, comme cela se pratique, nous a-t-on dit, à Lourdes et dans quelques diocèses ? Est-ce une règle générale ou particulière ?

R. — La question a été traitée en 1898, p. 809, et ainsi résumée dans les *Tables générales*, p. 271 :

« Le célébrant (de la messe de minuit) doit être à jeun depuis minuit. A Lourdes, le Saint-Siège exige un intervalle de quatre heures entre le dernier repas et les messes célébrées à minuit. »

Q. — Le catalogue de l'Index conforme aux nouveaux décrets a-t-il paru ?

Que deviennent les condamnations *in odio auctoris* ?

Faut-il distinguer cette forme de condamnation de celle qui frappe *omnia opera ejusdem auctoris in quocumque idiomate* ?

R. — Oui. Vous pouvez le demander à n'importe quelle librairie de Rome.

Les condamnations portées en bloc sur tous les ouvrages d'un auteur sont modifiées. Il faut maintenant les entendre dans ce sens que sont défendus seulement les ouvrages de cet auteur qui traitent de la religion ou sont compris dans les règles générales de l'Index.

Q. — Le bienveillant *Ami* voudrait-il venir au secours de mon ignorance, et me dire : 1° Laquelle des messes de *Requiem* il faut chanter à un service fondé, dans une chapelle semi-publique de communauté, pour tous les défunts d'une même famille ? Est-ce la messe quotidienne, ou la messe de l'anniversaire ? Combien d'oraisons, et lesquelles ?

2° Ce service anniversaire, fixé dans l'octave de la fête de l'Immaculée Conception, pourrait-il être célébré un jour de fête double ?

R. — Ce service est un anniversaire largement dit. La messe étant chantée, on peut le célébrer aux mêmes jours que les anniversaires strictement dits, excepté aux doubles-majeurs, avec les privilèges des mêmes anniversaires. Donc :

Ad I. On doit prendre la messe de l'anniversaire, la troisième des messes de *Requiem*.

On ne chante qu'une seule oraison ; mais on ne peut prendre les oraisons de cette messe. On doit choisir, parmi les oraisons mises à la suite des messes de *Requiem*, celle qui convient à la circonstance, soit « pro defunctis fratribus, propinquis et benefactoribus : *Deus, veniæ largitor*, » avec la secrète et la postcommunion correspondantes ; soit « pro pluribus defunctis : *Deus, cui proprium est*, ou *Animabus, quæsumus*, » avec secrète et postcommunion correspondantes.

Ad II. Oui, si c'est un double-mineur ; non, si c'est un double-majeur.

Q. — Un clerc tonsuré ou minoré peut-il faire sous-diacre, *servatis servandis*, quand assistent à la messe ou pourraient y assister des prêtres de la paroisse qui pendant le temps de la messe n'ont aucune occupation qui les empêche de faire sous-diacre ?

R. — Nos *Tables générales*, p. 269, répondent ainsi à votre difficulté :

C'est un abus regrettable de faire remplir les fonctions de sous-diacre par un clerc qui n'a pas reçu cet ordre, à plus forte raison par un laïque, quand même on éviterait de lui faire porter le manipule. L'abus est plus regrettable quand il y a des prêtres présents. XVIII, 239. Avec une raison légitime, on excuse *a veniali* le clerc minoré qui remplit cette fonction sans manipule.

Q. — Peut-on, avec toute la bonne volonté du monde, trouver un sens raisonnable et orthodoxe à cette phrase : « La peine du feu... les damnés ne la souffriront qu'après la résurrection des corps » ?

R. — Les réprouvés subissent sur-le-champ la double peine du dam et du sens.

Il nous est difficile d'imaginer comment, dans l'état où se trouve l'âme séparée du corps, elle souffre du feu de l'enfer. Mais Notre Seigneur nous dit que le riche viveur qui avait méprisé Lazare en souffrait durement : « Quia valde crucior in hac flamma. »

CONSTITUTIO APOSTOLICA

DE RELIGIOSORUM INSTITUTIS VOTA SIMPLICIA PROFITENTIUM [1]

Conditæ a Christo Ecclesiæ ea vis divinitus inest ac fecunditas, ut multas anteactis temporibus, plurimas ætate hac elabente utriusque sexus tanquam familias ediderit, quæ, sacro *votorum simplicium* suscepto

[1] *Analecta*, 1900, p. 206.

[1] Nous ne publions aujourd'hui que le texte de cet important document. Nous verrons plus tard s'il est nécessaire d'y ajouter des remarques explicatives.

vinculo, sese variis religionis et misericordiæ operibus sancte devovere contendunt. Quæ quidem pleræque, urgente caritate Christi, singularis civitatis vel diœcesis prætergressæ angustias, adeptæque, unius ejusdemque vi legis communisque regiminis, perfectæ quamdam consociationis speciem, latius in dies proferuntur. — Duplex porro earumdem est ratio : aliæ, quæ Episcoporum solummodo approbationem nactæ, ob eam rem *diœcesanæ* appellantur ; aliæ vero de quibus præterea Romani Pontificis sententia intercessit, seu quod ipsarum leges ac statuta recognoverit, seu quod insuper commendationem ipsis approbationemve impertiverit.

Jam in binas hujusmodi religiosarum Familiarum classes quænam Episcoporum jura esse oporteat, quæque vicissim illarum in Episcopos officia, sunt qui opinantur incertum controversumque manere. — Profecto, ad *diœcesanas* consociationes quod attinet, res non ita se dat laboriosam ad expediendum ; eæ quippe unâ inductæ sunt atque vigent Antistitum sacrorum auctoritate. At gravior sane quæstio de ceteris oritur, quæ Apostolicæ Sedis comprobatione sunt auctæ. Quia nimirum in diœceses plures propagantur, eodemque ubique jure unoque utuntur regimine ; ideo Episcoporum in illas auctoritatem opus est temperationem quamdam admittere certosque limites. Qui limites quatenus pertinere debeant, colligere licet ex ipsa decernendi ratione Sedi Apostolicæ consueta in ejusmodi consociationibus approbandis, scilicet certam aliquam Congregationem approbari ut piam Societatem votorum simplicium, *sub regimine Moderatoris generalis, salva Ordinariorum jurisdictione, ad formam sacrorum canonum et Apostolicarum constitutionum.* — Jamvero perspicuum inde fit, tales Consociationes neque in *diœcesanis* censeri, neque Episcopis subesse posse nisi intra fines diœcesis cujusque, incolumi tamen supremi earumdem Moderatoris administratione ac regimine. Qua igitur ratione summis societatum harum Præsidibus in Episcoporum jura et potestatem nefas est invadere, eadem Episcopi prohibentur ne quid sibi de Præsidum ipsorum auctoritate arrogent. Secus enim si fieret, tot moderatores istis Congregationibus accederent, quot Episcopi, quorum in diœcesibus alumni earum versentur ; actumque esset de administrationis unitate ac regiminis. — Concordem atque unanimem Præsidum Congregationum atque Episcoporum auctoritatem esse oportet ; at ideo necesse est alteros alterorum jura pernoscere atque integra custodire.

Id autem ut, omni submota controversia, plene in posterum fiat, et ut Antistitum sacrorum potestas, quam Nos, uti par est, inviolatam usquequaque volumus, nihil uspiam detrimenti capiat ; ex consulto Sacri Consilii Episcopis ac Religiosorum ordinibus præpositi, duo præscriptionum capita edicere visum est : alterum de Sodalitatibus quæ Sedis Apostolicæ commendationem vel approbationem nondum sunt assecutæ, alterum de ceteris, quarum Sedes Apostolica vel leges recognovit vel institutum commendavit aut approbavit.

Caput primum hæc habet servanda :

I. Episcopi est quamlibet recens natam sodalitatem non prius in diœcesim recipere, quam leges ejus constitutionesque cognorit itemque probarit ; si videlicet neque fidei honestative morum, neque sacris canonibus et Pontificum decretis adversentur, et si apte statuto fini conveniant.

II. Domus nulla novarum sodalitatum justo jure fundabitur, nisi annuente probante Episcopo. Episcopus vero fundandi veniam ne impertiat, nisi inquisitione diligenter acta quales sint qui id poscant ; an recte probeque sentiant, an prudentia præditi, an studio divinæ gloriæ, suæque et alienæ salutis præcipue ducti.

III. Episcopi, quoad fieri possit, potius quam novam in aliquo genere sodalitatem condant vel approbent, utilius unam quamdam adsciscent de jam approbatis, quæ actionis institutum profiteatur adsimile. — Nullæ fere, ni forte in *Missionum* regionibus, probentur sodalitates, quæ, certo proprioque fine non præstituto, quævis universe pietatis ac beneficentiæ opera, etiamsi penitus inter se disjuncta, exercenda amplectantur.

Episcopi sodalitatem condi ullam ne siverint, quæ redditibus careat ad sodalium victum necessariis. — Sodalitia, quæ stipe collaticia vivant ; item muliebres familias, quæ ægrotis, domi ipsorum, inter diu noctuque adsint, cautissime, quin etiam difficulter comprobent. — Si quæ autem nova feminarum sodalitas eo spectet ut suis in ædibus valetudinaria aperiat viris promiscue mulieribusve excipiendis ; vel similes domos excipiendis sacerdotibus, qui Sororum cura atque opera ægrotantes leventur ; ejusmodi proposita Episcopi ne probent, nisi maturo adhibito severoque consilio. — Præterea Episcopi religiosarum domus, ubi viris feminisve peregre advenientibus hospitium victusque accepto pretio suppeditetur, nequaquam permittant.

IV. Sodalitas quævis diœcesana ad diœceses alias ne transgrediatur, nisi consentiente utroque Episcopo, tum loci unde excedat, tum loci quo velit commigrare.

V. Sodalitatem diœcesanam si ad diœceses alias propagari accidat, nihil de ipsius natura et legibus mutari liceat, nisi singulorum Episcoporum consensu, quorum in diœcesibus ædes habeat.

VI. Semel approbatæ sodalitates ne extinguantur, nisi gravibus de causis, et consentientibus Episcopis, quorum in ditione fuerint. Singulares tamen domos Episcopis, in sua cuique diœcesi, tollere fas est.

VII. De puellis habitum religiosum petentibus, item de iis quæ, probatione expleta, emissuræ sint vota, Episcopus singulatim certior fiat : ejusdem erit illas et de more explorare et, nihil si obstet, admittere.

VIII. Episcopo alumnas sodalitatum diœcesanarum professas dimittendi potestas est, votis perpetuis æque ac temporariis remissis, uno dempto (ex auctoritate saltem propria) colendæ perpetuo castitatis. Cavendum tamen ne istiusmodi remissione jus alienum lædatur ; lædetur autem, si insciis moderatoribus id fiat justeque dissentientibus.

IX. Antistitæ, ex constitutionum jure, a Sororibus eligantur. Episcopus tamen, vel ipse vel delegato munere, suffragiis ferendis præerit : peractam electionem confirmare vel rescindere integrum ipsi est pro conscientiæ officio.

X. Diœcesanæ cujusvis sodalitatis domos Episcopus invisendi jus habet, itemque de virtutum studio, de disciplina, de œconomicis rationibus cognoscendi.

XI. Sacerdotes a sacris, a confessionibus, a concionibus designare, item de sacramentorum dispensatione statuere munus Episcoporum est, pro sodalitatibus diœcesanis pariter ac pro ceteris ; id quod in capite consequenti (num. VIII) explicato præfinitur.

Alterum præscriptionum caput, de Sodalitatibus quarum Apostolica Sedes vel leges recognovit vel institutum commendavit aut approbavit, hæc habet servanda :

I. Candidatos cooptare, eosdem ad sacrum habitum vel ad profitenda vota admittere, partes sunt Præsidum sodalitatum ; integra tamen Episcopi facultate, a Synodo Tridentina tributa [1], ut, quum de feminis agitur, eas et ante suscipiendum habitum et ante professionem emittendam ex officio exploret. Præsidum similiter est familias singulas ordinare, tirones ac professos dimittere, iis tamen servatis quæcumque ex instituti legibus pontificiisque decretis servari oportet. — Demandandi munera et procurationes, tum quæ ad universam sodalitatem pertinent, tum quæ in domibus singulis exercentur, Conventus seu *Capitula*, et Consilia propria jus habent. In muliebrium autem sodalitatum Conventibus ad munerum assignationem, Episcopus, cujus in diœ-

[1] Sess. XXV, cap. XVII, de Regul. et Monial.